



Créer des voies vers un avenir meilleur 

Rapport annuel 2022-2023

Illustration de couverture

Artiste : Loretta Gould

L'artiste Mi'kmaq Loretta Gould est née et a été élevée au sein de la Première Nation We'koqma'q, sur l'île du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Artiste autodidacte, elle crée des œuvres spirituelles à l'aide de tissus, de photos et d'acrylique.

Elle travaille actuellement à un livre présentant toutes les histoires liées à ses peintures ainsi qu'à deux livres pour enfants pour apprendre la langue Mi'kmaq. Loretta a récemment ouvert une boutique de vêtements en ligne mettant en vedette ses œuvres d'art sur tissus. Des cartes de souhaits et des œuvres imprimées sont également disponibles.

Elle habite actuellement au Cap-Breton avec son mari, Elliot Gould, et leurs enfants, Dakota Jay, Shianne Snow, Savannah Sipu, Phoenix Lee, Ivy Blue et Montana Sky.



Marche avec moi

« Dans le processus de création de mes œuvres, je vise à avoir un lien plus profond avec les autres et à leur rappeler la beauté qui les entoure et la puissance de l'union dans nos expériences partagées. J'espère simplement que les gens ressentent la même chose que lorsque j'ai peint mes œuvres. C'est la connexion au monde qui nous entoure. »

La Loi sur la gestion financière des premières nations

La *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) est une loi fédérale distincte de la *Loi sur les Indiens* qui offre une nouvelle voie aux Premières Nations souhaitant accroître leur développement social et économique. La LGF a établi trois institutions autochtones et leur a conféré les pouvoirs nécessaires pour offrir des services complémentaires et un soutien aux Premières Nations intéressées :

- ➔ Le **Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGF)**, qui soutien les Premières Nations à élaborer des normes exemplaires de gestion financière et de reddition de comptes et à obtenir une certification à cet égard.
- ➔ L'**Autorité financière des Premières Nations (FNFA)**, qui offre aux Premières Nations l'accès à des emprunts dans le but de concrétiser leurs objectifs et priorités en matière de développement économique et social.
- ➔ La **Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN)**, qui permet aux Premières Nations de percevoir des impôts fonciers et autres taxes aux fins du développement de la communauté et des services.

Le rôle du CGF en vertu de la LGF

Le CGF aide les Premières Nations à établir et à mettre en œuvre leur propre loi sur l'administration financière et à renforcer leurs capacités, leurs procédures et leurs pratiques en matière de gestion financière de manière à ce qu'elles soient conformes aux normes établies par le CGF. Une Première Nation participante peut ainsi démontrer à ses membres de même qu'à des prêteurs, partenaires et investisseurs potentiels et autres parties prenantes son engagement à faire preuve de transparence, de reddition de comptes et d'une gouvernance rigoureuse à l'égard de ses systèmes de gestion financière.

La certification par le CGF du rendement financier et des capacités en gestion financière d'une Première Nation permet à celle-ci, par l'intermédiaire de la FNFA, d'obtenir du financement selon des modalités semblables à celles offertes aux autres ordres de gouvernement au Canada. La certification d'une Première Nation par le CGF, qu'il s'agisse de la certification du rendement financier (RF) ou du système de gestion financière (SGF), atteste de la saine gestion des finances de la Première Nation et d'une utilisation adéquate des fonds, ce qui inspire la confiance des entreprises et des investisseurs susceptibles de travailler avec la communauté.

Mandat, mission et valeurs du CGF

Mandat du CGF

La LGF établit les pouvoirs, les devoirs et les fonctions d'ordre général du CGF sur lesquels ce dernier s'appuie pour planifier, concevoir et offrir ses services en soutien aux Premières Nations participantes.

En vertu des parties 3 et 6 de la LGF, le CGF exerce ses activités à titre d'institution sans but lucratif nationale à gouvernance partagée. La LGF établit une relation sans lien de dépendance entre le CGF et le gouvernement fédéral. Ainsi, le CGF n'est pas un mandataire de la Couronne et possède les capacités, les droits, les pouvoirs et les privilèges d'une personne physique.

Voici les grandes lignes du mandat du CGF selon les termes de la LGF :

- ➔ Aider les Premières Nations à développer la capacité nécessaire au respect de leurs engagements en matière de gestion financière.
- ➔ Aider les Premières Nations à traiter avec les autres autorités administratives en matière de gestion financière, notamment dans les domaines de la reddition de comptes et de la responsabilité fiscale partagée.
- ➔ Aider les Premières Nations à développer, mettre en œuvre et améliorer les liens financiers avec les institutions financières, les éventuels associés et les autorités administratives pour assurer le développement économique et social des Premières Nations.
- ➔ Mettre au point et appuyer l'application de critères généraux à l'égard de l'établissement de cotes de crédit pour les Premières Nations.
- ➔ Fournir des services d'examen et d'audit en matière de gestion financière des Premières Nations.
- ➔ Fournir des services d'évaluation et de certification en matière de gestion et de rendement financiers des Premières Nations.
- ➔ Fournir des services de surveillance en matière de gestion et de rendement financiers des Premières Nations.
- ➔ Fournir des services de cogestion et de gestion par un tiers.
- ➔ Fournir des services de recherche en matière d'orientations, des services d'examen et d'évaluation ainsi que des conseils concernant l'élaboration des arrangements financiers entre les Premières Nations et les autres autorités administratives.

Les Premières Nations au Canada ont le choix de travailler ou non avec le CGF, et le CGF offre ses services en matière de gestion financière, de développement de la capacité et de certification gratuitement aux Premières Nations participantes.

Les services offerts par le CGF sont financés par le gouvernement du Canada, sur une base annuelle selon une entente de financement provenant de crédits votés pour les activités principales continues ainsi que par le financement reçu pour des projets particuliers en soutien des communautés auxquelles le CGF offre ses services.

Le siège social du CGF se trouve à West Vancouver, et le CGF a des bureaux à Winnipeg, à Ottawa et à Montréal.

Mission

Le CGF offre les outils et les conseils pouvant susciter la confiance dans les systèmes de gestion financière et de communication de l'information financière des Premières Nations afin de favoriser leur développement économique et communautaire.

Valeurs

Le CGF est une organisation dirigée par les Premières Nations. Les travaux du CGF sont fondés sur les valeurs fondamentales suivantes :

INTÉGRITÉ

Nous sommes ouverts
et honnêtes, et
nous respectons nos
engagements.

RÉCEPTIVITÉ

Nous sommes à l'écoute
des besoins des Premières
Nations clientes et de nos
collègues.

PERTINENCE

Nous aspirons à innover et
à demeurer pertinents pour
les Premières
Nations clientes.

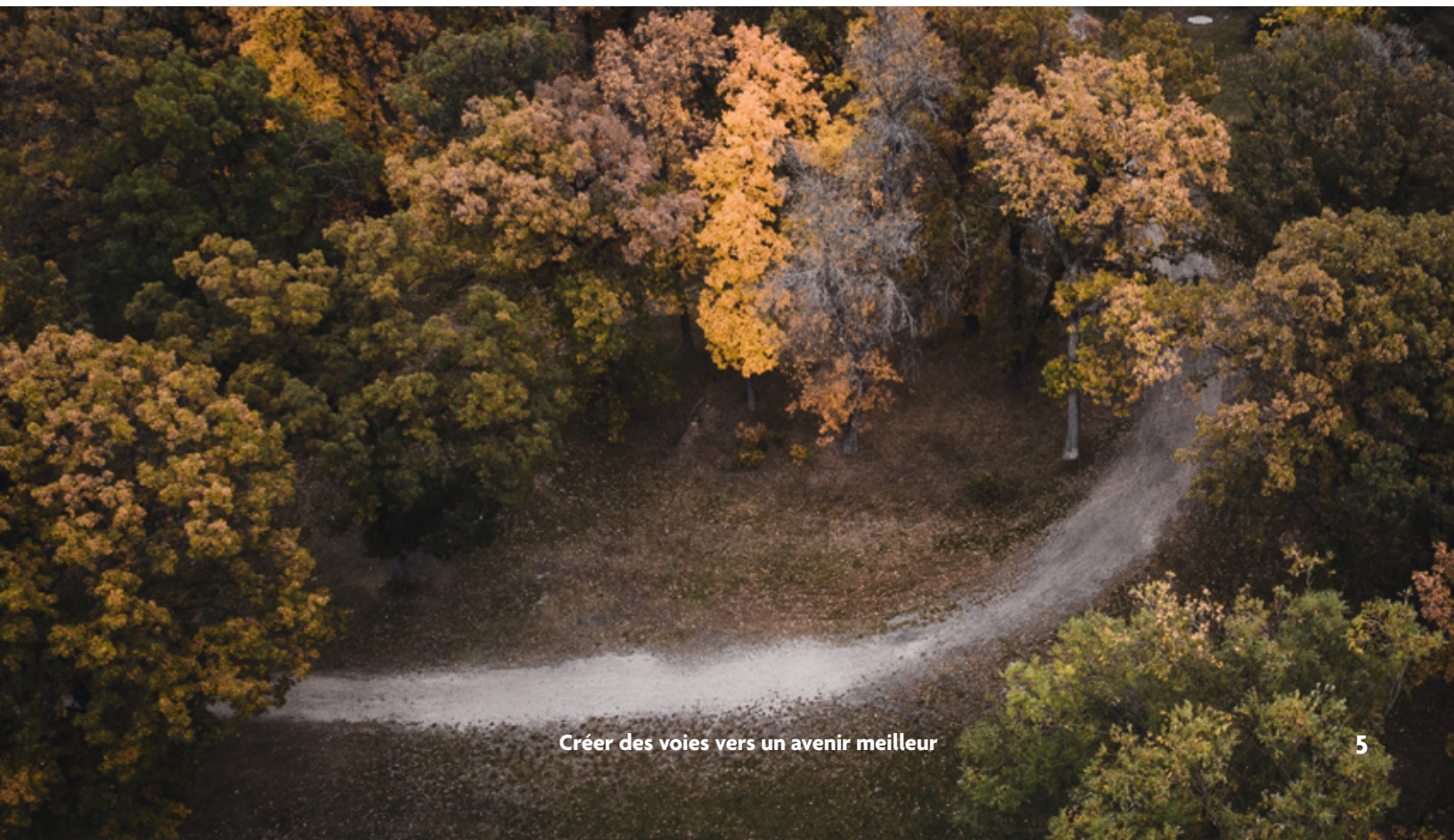




Table des matières

Message du président exécutif	8
Message du chef de la direction	10
Message du chef de la direction adjoint	14
Profil du CGF	15
Le CGF : Ce qu'il fait et comment il fonctionne	21
Rapports des secteurs d'activité	24
Réalisations du CGF en 2022-2023	42
Clients du CGF ayant obtenu la certification du SGF en 2022-2023	53
Mise à jour sur nos initiatives	54
Orientation stratégique	68
États financiers de 2022-2023	71
Acronymes	90

Message du président exécutif

Le passé et l'avenir du CGF ont convergé l'année dernière lorsque, vers la fin novembre, nous avons à la fois souligné le 15^e anniversaire de la création du CGF et lancé le projet Feuille de route. La célébration de cet important anniversaire a permis de souligner le travail remarquable et les accomplissements des Premières Nations et du personnel du CGF qui soutient les détenteurs de droits dans l'atteinte de leurs objectifs de développement économique et d'autonomie gouvernementale. Quant au lancement du projet Feuille de route, il a permis de démontrer que l'avenir du CGF est bien ancré dans les besoins et les objectifs des gouvernements des Premières Nations partout au Canada.

Le projet Feuille de route est un plan concret vers la réconciliation économique et la réalisation de l'autodétermination pour les communautés des Premières Nations. Les initiatives facultatives proposées dans ce projet – qui vont de l'accroissement des pouvoirs financiers jusqu'au soutien en matière d'infrastructures – reflètent ce que nous ont dit les Nations qui sont nos clientes.

Après les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, nous avons été très heureux de renouer avec les visites en personne des communautés au cours de 2022-2023 et de pouvoir créer des relations afin de soutenir le développement de la capacité en matière de gouvernance administrative et de gestion financière. Rencontrer le chef et le conseil en personne permet de bâtir la confiance sur laquelle repose la réussite du CGF. En plus de nous aider à comprendre les besoins et les objectifs des Premières Nations qui sont nos clientes, ces travaux nous permettent d'obtenir des perspectives et des rétroactions qui ont une incidence sur tous les aspects de notre travail.



Harold G. Calla

FCPA, FCGA, GFAA

Nation Squamish

Colombie-Britannique

« Il y a un besoin urgent de libérer le potentiel économique autochtone, qui pourrait atteindre 100 milliards de dollars au cours des prochaines années. Le projet Feuille de route propose des options pour réaliser ce potentiel en partageant la richesse et les pouvoirs. Il s'agit fondamentalement pour chaque Première Nation de prendre en main son avenir économique, ce qui est dans l'intérêt non seulement des Premières Nations, mais également de tous les Canadiens et Canadiennes. »

– Harold Calla, président exécutif du CGF

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons également fait progresser d'importantes modifications à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF). En plus de créer l'Institut des infrastructures des Premières Nations (IIPN), ces modifications sont une réponse aux demandes d'élargir le mandat du CGF afin d'inclure de nouvelles catégories de clients, notamment les conseils tribaux ainsi que les Premières Nations ayant obtenu l'autonomie gouvernementale et les Premières Nations signataires d'un traité.

Après deux années d'événements virtuels, nous avons pu reprendre le format hybride du congrès *Les Premières Nations montrent la voie à suivre* en automne et tenir une rencontre en personne à Winnipeg. Sous le thème de la résilience économique et de l'innovation, ce cinquième congrès annuel a mis l'accent sur l'indépendance financière, l'amélioration de la gestion financière, le financement par obligations et la saine gouvernance des terres.

Nous constatons également une augmentation des demandes de partage de l'expérience et des perspectives du CGF avec les organisations et gouvernements autochtones ailleurs dans le monde. En 2022, à la demande du *First Nations Portfolio de l'Australian National University* (ANU), une délégation du CGF s'est rendue en Australie pour s'entretenir avec des groupes des Premières Nations et des représentants du gouvernement australien de la réussite de la LGF au Canada, des services offerts par le CGF et du projet Feuille de route.

Nous continuons de travailler en vue d'accroître les occasions pouvant permettre de libérer le potentiel économique des Premières Nations et de faire progresser leur autodétermination. Le projet Feuille de route est un plan concret pour atteindre ces objectifs, et nous continuons d'en discuter et de le peaufiner au fil de nos rencontres avec les Premières Nations. C'est donc munis des commentaires et du soutien des Premières Nations que nous échangerons avec le gouvernement fédéral afin de faire progresser cette vision de l'avenir.



Message du chef de la direction

La demande pour les services du CGF ne cesse de croître, notamment pour les certifications, le soutien aux Premières Nations demandant la subvention de 10 ans, les services partagés et le Programme de prévention des manquements (PPM). Notre personnel a augmenté au rythme de la croissance des besoins en soutien des Premières Nations développant leurs capacités en matière de gouvernance administrative et de gestion financière.

Notre clientèle et les certifications ont continué d'augmenter au cours du dernier exercice financier, 22 nouvelles Lois sur l'administration financière ayant été adoptées, 22 certificats du rendement financier ayant été délivrés et sept certificats du système de gestion financière ayant été obtenus par des Premières Nations qui sont nos clientes.

L'équipe du CGF était très heureuse de renouer avec les rencontres en personne au sein des Premières Nations durant l'exercice, et je la félicite du travail remarquable accompli pour continuer d'offrir nos services à nos clients pendant que nos déplacements étaient restreints en raison de la pandémie de COVID-19.

L'un des grands accomplissements du CGF au cours de 2022-2023 a été le lancement du projet Feuille de route, un parcours facultatif vers la réconciliation économique et l'autodétermination reposant sur les rétroactions reçues des Premières Nations qui sont nos clientes. Nous sommes à présent de retour dans les communautés pour partager la vision du projet Feuille de route, peaufiner les propositions qu'il contient et planifier les prochaines étapes.

Dans le cadre de notre travail de promotion des intérêts des Premières Nations dans le développement économique, nous avons au cours du dernier exercice fait des progrès importants pour l'intégration des perspectives autochtones lors de l'élaboration de normes environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) à l'échelle nationale et mondiale. Les peuples autochtones constituent environ 6 % de la population mondiale, mais sont responsables de la protection de 80 % de la biodiversité de la planète. En dépit de ce fait, nous n'avons pas voix au chapitre lorsque vient le temps de prendre des décisions d'affaires – des décisions qui peuvent avoir une incidence considérable sur l'environnement. Cette situation tend à changer, et le CGF milite pour l'intégration des enjeux autochtones aux nouvelles normes de gouvernance et d'exploitation des entreprises. Une telle intégration pourra se traduire par des investissements, la progression de la réconciliation et une réduction des coûts en capital pour les projets plus verts et plus durables. À la suite de la conférence des Nations Unies sur la biodiversité (COP15) qui s'est tenue à Montréal en décembre dernier – lors de laquelle le CGF a offert des perspectives à la fois financières et autochtones – j'ai été nommé conseiller du président du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB, pour International Sustainability Standards Board). Voilà l'une des nombreuses façons dont le CGF travaille pour intégrer la perspective autochtone à l'établissement de normes pour les entreprises.



Geordie Hungerford

CFA, CAIA, MBA, LL. B.

Gwich'in

**Territoires du Nord-Ouest
et Yukon**

Plus tôt au cours de l'exercice, nous avons présenté le projet Feuille de route à des auditoires clés, notamment l'Atlantic Policy Congress et AFOA. Parmi les éléments du projet Feuille de route auxquels nous travaillons à court terme se trouvent la Banque de développement autochtone et la Commission d'investissement autochtone. Ces institutions autochtones facultatives contribueraient à éliminer les obstacles au développement économique et à la prospérité des Premières Nations.

Durant 2023 et par la suite, le personnel du CGF rencontrera des leaders autochtones afin de discuter des propositions faites dans le projet Feuille de route et de la façon dont elles peuvent aider les Nations à atteindre leurs objectifs de développement économique et d'autodétermination.

Les modifications à la *Loi sur la gestion financière des premières nations* déposées devant le Parlement en mars 2023 permettront d'élargir le rôle du CGF et de répondre au besoin pressant de soutien en matière d'infrastructures énoncé dans le projet Feuille de route grâce à l'établissement de l'Institut des infrastructures des Premières Nations.

Le CGF continue de collaborer avec d'autres organisations pour l'avancement de la nouvelle relation financière avec le gouvernement fédéral. Ces efforts reposent sur les travaux réalisés en 2018-2019 par le Comité consultatif mixte sur les relations financières et, conjointement avec l'Assemblée des Premières Nations, nous plaçons pour la mise en œuvre des recommandations figurant dans ce rapport. Nous continuons de militer pour des changements qui permettront aux gouvernements des Premières Nations d'être mieux financés, d'avoir à se soumettre à moins d'exigences en matière de production de rapports et d'éliminer les obstacles à un avenir meilleur.

La réussite du CGF revient à nos partenaires dans les communautés des Premières Nations – chef, conseil et membres de la direction – et à l'équipe du CGF répartie partout au Canada qui soutient les Nations dans l'atteinte de leurs objectifs. Merci à tous de votre important travail pour l'avancement des intérêts et du bien-être des Premières Nations partout au Canada.

Haii' cho!



15 ANNÉES AU SERVICE DES PREMIÈRES NATIONS

Le 29 novembre 2022, plusieurs de nos partenaires – anciens et actuels – se sont joints au conseil d'administration et au personnel du CGF à Ottawa pour célébrer notre 15^e anniversaire.

Le parcours pour que le CGF voie le jour a commencé avec seulement trois personnes : Harold Calla, sa femme Elaine (à titre de bénévole) et Maureen Thomas (qui occupe actuellement le poste de gestionnaire, Services financiers internes et protection des renseignements personnels au CGF). Cette petite équipe, appuyée par ses supporters, était remplie d'espoir et d'optimisme, mais faisait également face à un grand scepticisme.

Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis. Aujourd'hui, 348 Premières Nations sont inscrites à l'annexe de la LGF. Travaillant ensemble, les institutions de la LGF soutiennent les Premières Nations dans l'atteinte de leurs objectifs de développement économique et de gouvernance administrative.

Au fil des années, nous avons augmenté notre personnel afin de répondre à la demande croissante des Premières Nations clientes à l'égard de nos services et de notre soutien en développement de la capacité et en matière de certification – et nos résultats sont concluants.

Cette célébration de notre 15^e anniversaire était remplie d'optimisme envers l'avenir. Nous sommes énergisés par cet optimisme et sommes déterminés à tirer parti de l'expérience acquise au cours des 15 dernières années pour augmenter les moyens de soutenir les Premières Nations dans l'atteinte d'un avenir meilleur pour leurs membres.





Message du chef de la direction adjoint

L'exercice 2022-2023 est marqué par la croissance continue du CGF, notamment de nos équipes Services intégrés et Normes et certification. En raison de la croissance des demandes de soutien des Premières Nations qui sont nos clientes, nous avons augmenté nos effectifs dans ces secteurs et répondu – en collaboration avec d'autres équipes du CGF – à la demande d'élargissement de nos services. Nous avons réalisé des examens du rendement financier et du système de gestion financière de Premières Nations et avons réalisé un examen exhaustif de nos systèmes TI afin de pouvoir soutenir les besoins croissants de notre organisation.

J'ai également eu la chance de jouer un rôle dans la sensibilisation des professionnels financiers et comptables au Canada au sujet du nouveau contexte des normes de présentation de l'information financière et sur la durabilité. Toutes les parties doivent se joindre aux peuples autochtones sur la voie de la réconciliation économique. Pendant trop longtemps, les Premières Nations n'avaient pas voix au chapitre lors de l'établissement de normes financières ayant une incidence sur elles. Mes fonctions de membre du Comité consultatif sur l'information relative à la durabilité de CPA Canada et de vice président du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public me procurent une excellente plateforme pour accomplir ce travail.

Au cours du dernier exercice, j'ai rencontré des groupes de professionnels de ces domaines afin de les sensibiliser davantage aux nouvelles normes ESG et au besoin d'intégrer les enjeux autochtones à ces nouvelles règles sur lesquelles reposeront les décisions des entreprises. Notre institution sœur, l'Autorité financière des Premières Nations, a vu ses obligations récompensées par des taux d'intérêt moins élevés depuis qu'elle a commencé à démontrer le lien entre les projets qu'elle finance et les Objectifs de développement durable des Nations Unies. Il s'agit clairement d'une valeur prise par les marchés financiers qui peut se traduire par des coûts d'intérêt moins élevés pour les gouvernements des Premières Nations que nous servons.

Ce travail comprend également l'échange avec des professionnels financiers et comptables autochtones et allochtones au sujet du projet Feuille de route du CGF et des propositions facultatives qu'il présente afin de contribuer à l'avancement de la réconciliation économique et de l'autodétermination. J'ai beaucoup aimé présenter le projet Feuille de route et obtenir des commentaires de délégués lors du congrès national *Les Premières Nations montrent la voie à suivre* qui s'est tenu à Winnipeg ainsi que des chefs qui ont assisté à la conférence du First Nations Atlantic Policy Congress qui s'est tenue à Dartmouth. La réaction au projet Feuille de route est très positive jusqu'ici, et nous intégrons les rétroactions et les perspectives des Premières Nations à nos projets pour l'avancement de ces propositions. Je suis impatient d'échanger sur le projet Feuille de route avec les détenteurs de droits au sein des communautés au cours de la prochaine année.



Scott Munro
CPA, CA, GFAA

Kaska Dena
Yukon

Profil du CGF

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose d'au moins neuf membres et d'au plus 13 membres de partout au Canada, y compris le président et le vice-président. Le gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre des Relations Couronne-Autochtones, nomme le président et au moins cinq des neuf autres administrateurs. AFOA Canada nomme jusqu'à trois autres administrateurs.

À la fin de l'exercice 2022-2023, dix postes d'administrateur sur un total possible de 13 étaient pourvus et trois administrateurs pouvaient être nommés par le gouverneur en conseil.



Harold Calla, FCPA, FCGA, GFAA

Président exécutif
Nation Squamish, Colombie-Britannique
Nommé par le gouverneur en conseil
Date de fin de mandat : 30 novembre 2024



Dillon Johnson, B. Com., MBA, GFAA

Vice-président
Nation Tla'amin, Colombie-Britannique
Nommé par le gouverneur en conseil
Date de fin de mandat : 16 octobre 2026



Deanna Muise, FCPA, FCA, TEP

Métisse, Alberta

Nommée par le gouverneur en conseil

Date de fin de mandat : 24 juin 2024



Caroline Davis, FCPA, FCA

Ontario

Nommée par le gouverneur en conseil

Date de fin de mandat : 24 mars 2025



Norman Grdina, CFE, GFAA, FCPA, FCGA

Colombie-Britannique

Nommé par le gouverneur en conseil

Date de fin de mandat : 21 mars 2026



Leonard Odjick

Kitigan Zibi Anishinabeg, Québec

Nommé par le gouverneur en conseil

Date de fin de mandat : 15 décembre 2023



Linda Simon, BA, M.E.E., MBA, CAPA

Colombie-Britannique
Nommée par le gouverneur en conseil
Date de fin de mandat : 30 juin 2023



Louis LeDoux, B.Ed.

Mistawasis Nêhiyawak, Saskatchewan
Nommé par AFOA
Date de fin de mandat : 23 février 2025



Kelly Ballard, CPA, CGA, GFAA

Colombie-Britannique
Nommée par AFOA
Date de fin de mandat : 30 juin 2027



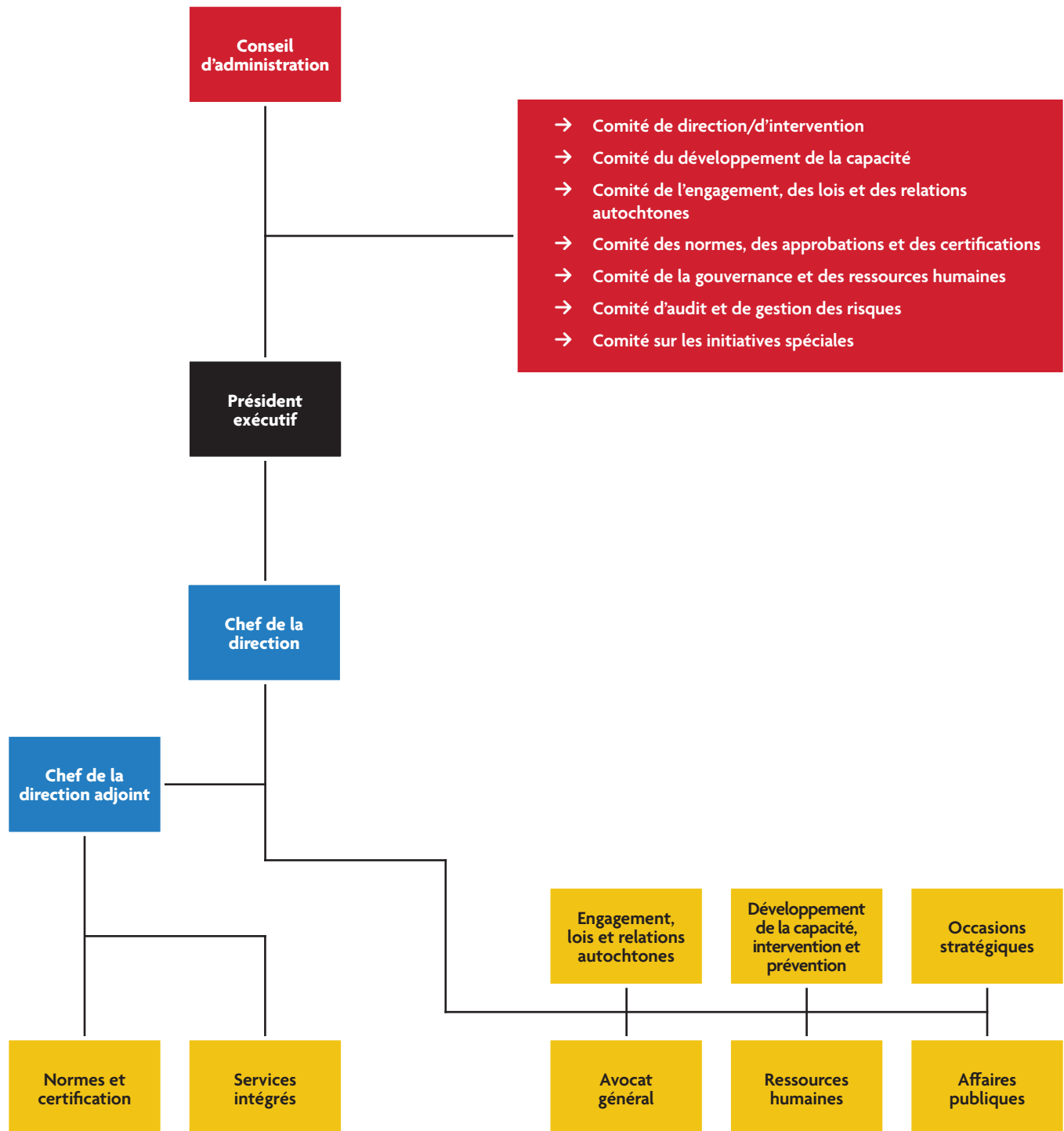
Katherine Stevens, GFAA

Shuswap, Colombie-Britannique
Nommée par AFOA
Date de fin de mandat : 30 juin 2027

Structure organisationnelle

Le président exécutif et le conseil d'administration établissent l'orientation que doit suivre le chef de la direction, qui travaille en étroite collaboration avec le chef de la direction adjoint.

Le comité du conseil d'administration du CGF et la structure organisationnelle du CGF sont présentés ci-dessous.



Services offerts aux clients

Engagement, lois et relations autochtones

Ayant à cœur que toutes les Premières Nations intéressées puissent profiter des avantages des services et du soutien offerts par le CGF en vertu de la LGF, l'équipe Engagement, lois et relations autochtones (ELRA) communique et échange activement avec les Premières Nations intéressées partout au Canada afin de les informer de la nature et des avantages de la participation à titre de Première Nation inscrite à l'annexe de la LGF ainsi que pour leur offrir de l'information, des conseils opérationnels et un soutien dans l'élaboration d'une Loi sur l'administration financière (LAF) ou d'un Règlement sur l'administration financière (RAF) (selon le cas). L'équipe ELRA du CGF échange également avec les Premières Nations participantes dans le cadre de l'examen et de l'évaluation de la LAF ainsi que pour leur faire part d'opinions juridiques et de recommandations à cet égard, aux fins de l'attestation de la conformité de la LAF par le conseil d'administration du CGF ou, selon le cas, de l'attestation de la conformité du RAF aux fins de l'approbation ministérielle. De plus, l'équipe ELRA du CGF offre un soutien aux Premières Nations dans leur parcours vers la certification du rendement financier (RF) et du système de gestion financière (SGF) ainsi que vers l'admissibilité au programme de subvention de dix ans de Services aux Autochtones Canada (SAC).

Développement de la capacité, intervention et prévention

L'équipe Développement de la capacité, intervention et prévention (DCI) offre aux Premières Nations souhaitant obtenir la certification du SGF une aide et un soutien pour le développement de leurs capacités au moyen d'outils, de services, de formations et de conseils. L'objectif est d'encourager, d'outiller et d'habiller les Premières Nations à développer des capacités, des processus et des pratiques en matière de gestion financière rigoureuse qui respectent les normes établies par le CGF. L'équipe DCI aide également les Premières Nations souhaitant se sortir de la situation de gestion par un tiers de façon permanente. L'équipe DCI du CGF tient à jour les capacités, les procédures et la préparation voulues pour intervenir lorsque nécessaire en vertu de la LGF afin de répondre aux situations de gestion financière inadéquate au sein des Premières Nations participantes.

Normes et certification

En soutien à la fonction de développement de la capacité en gestion financière et de soutien des Premières Nations, l'équipe Normes et certification (NC) du CGF élabore et tient à jour des normes de pratique – ainsi que les procédures et critères de certification s'y rattachant – pour les gouvernements et organisations sans but lucratif des Premières Nations. Le respect de ces normes et protocoles est une exigence pour obtenir la certification du RF et du SGF délivrée par le CGF. De plus, l'équipe NC du CGF fournit un soutien et des opinions sur la conformité aux Premières Nations souhaitant devenir admissibles au programme de subvention de 10 ans de SAC.

Occasions stratégiques

Dans le cadre de son engagement à soutenir les Premières Nations partout au Canada dans l'accroissement de leurs pouvoirs financiers et économiques et leur capacité d'atteindre leurs objectifs de développement social et économique, l'équipe Occasions stratégiques (OS) du CGF favorise et soutient l'établissement de relations avec les institutions financières, les partenaires d'affaires et les autres gouvernements, selon des principes d'engagement Couronne-Autochtones significatifs et efficaces. Son mandat comprend la poursuite d'initiatives permettant d'explorer et d'accélérer le transfert des services assurés par le gouvernement fédéral de même que l'identification et l'instauration de nouveaux services aux organisations des Premières Nations en soutien aux priorités établies par les communautés. Pour ce faire, l'équipe OS travaille en collaboration avec Services aux Autochtones Canada (SAC), Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et d'autres ministères du gouvernement fédéral.

Services internes

Avocat général

L'avocat général du CGF a le mandat de donner des conseils et d'offrir un soutien en ce qui a trait aux modifications législatives et à l'élaboration de règlements, de surveiller la conformité du CGF à toutes les lois et tous les règlements pertinents, et d'offrir des conseils juridiques ainsi que les services de recherche d'orientation et le soutien en développement s'y rattachant.

Affaires publiques

L'équipe Affaires publiques du CGF est responsable d'une vaste gamme d'activités liées aux relations externes, notamment la gestion des communications internes et externes, l'élaboration et la tenue à jour du contenu Web et du matériel imprimé du CGF, et la prestation de services et de soutien relatifs aux affaires intergouvernementales.

Services intégrés

L'équipe Services intégrés du CGF est responsable d'une vaste gamme de services liés aux activités continues de l'organisation, notamment la gestion des documents et de l'information, la planification financière et les rapports, la planification stratégique et organisationnelle ainsi que le soutien administratif à toutes les fonctions, ce qui comprend la gestion des bureaux et des installations, l'élaboration et la tenue à jour des politiques et procédures organisationnelles, le soutien en matière de sécurité informatique, la gestion de projets, l'administration du réseau et des services de soutien technique et de médias numériques, et les services liés à la paie, aux avantages sociaux des employés et à la gestion de la rémunération.

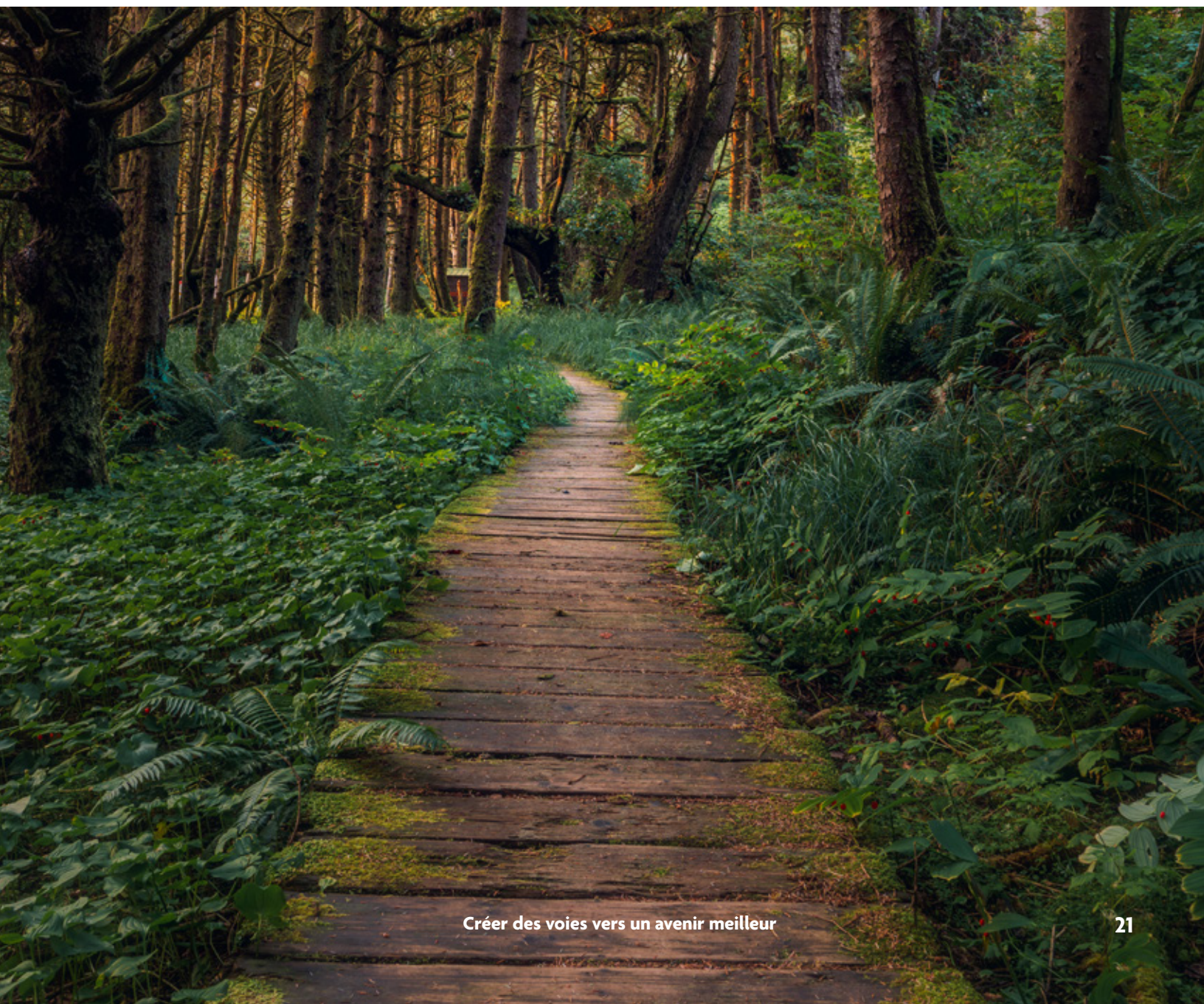
Ressources humaines

L'équipe Ressources humaines (RH) du CGF fournit des services liés à l'emploi, notamment en matière de recrutement et de gestion du rendement, de formation et d'intégration des employés, d'élaboration et de tenue à jour des politiques et procédures liées aux RH, et de création d'initiatives liées au mieux être des employés.

Le CGF : Ce qu'il fait et comment il fonctionne

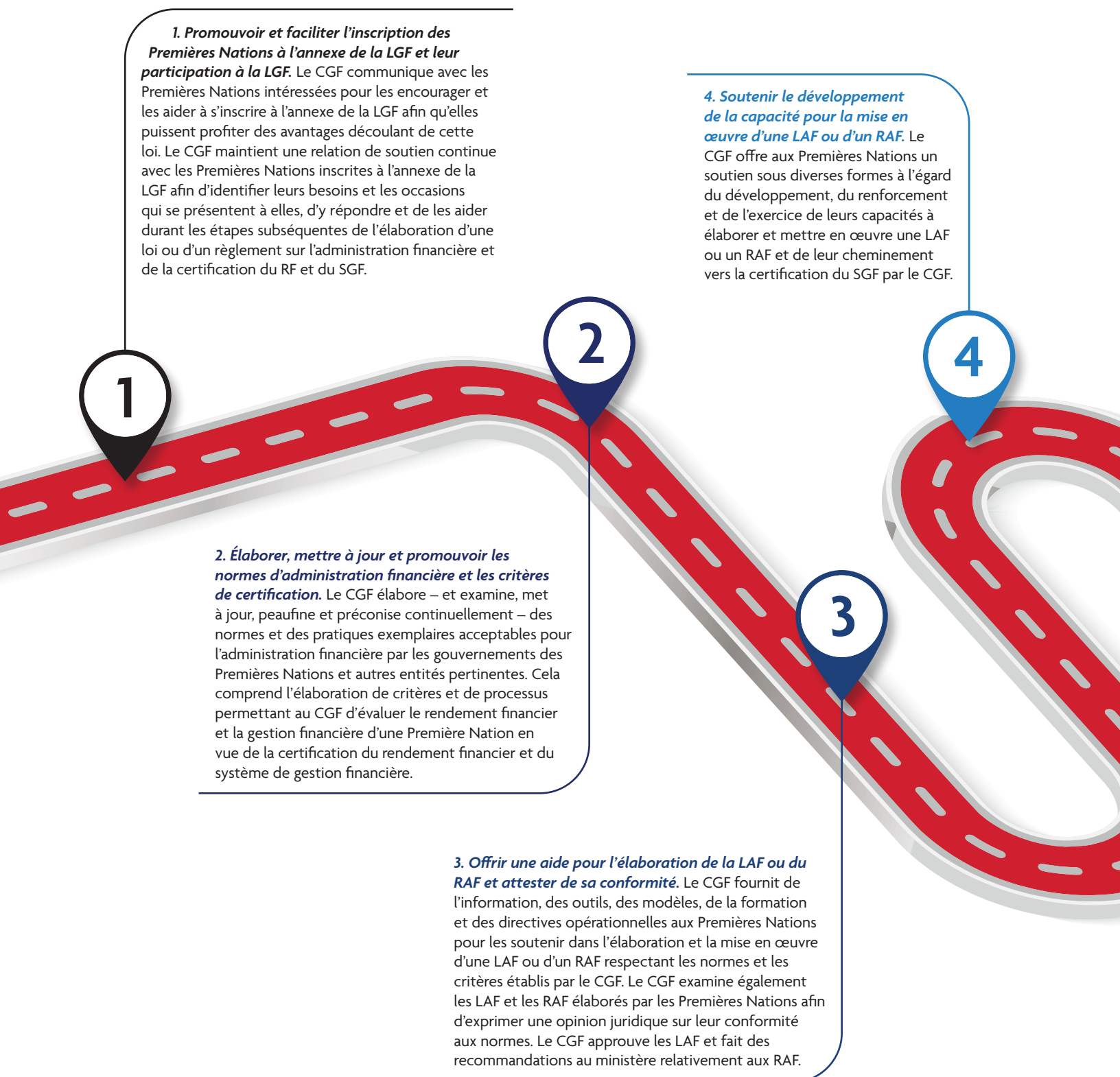
Objectif

L'objectif principal du CGF est de soutenir les Premières Nations souhaitant développer leurs capacités en matière de gestion fiscale et financière. Pour ce faire, le CGF travaille avec les Premières Nations pour les soutenir et les encourager dans l'atteinte de leurs objectifs : inscription à l'annexe de la LGF; élaboration et adoption d'une Loi sur l'administration financière (LAF) (pour les Premières Nations participant à la LGF) ou, selon le cas, d'un Règlement sur l'administration financière (RAF) (pour les Premières Nations relevant de la *Loi sur les Indiens*); certification du rendement financier (RF) et, par la suite, certification du système de gestion financière (SGF); maintien et amélioration continue des pratiques de gestion financière; et participation à d'autres initiatives liées à la gestion financière offertes par le CGF et d'autres partenaires dans le cadre de la LGF.



Processus

La réalisation du mandat du CGF implique les éléments et processus suivants :



6. Soutenir la participation au programme de subvention de 10 ans de SAC.

Le CGF soutient les Premières Nations désireuses de participer au programme de subvention de 10 ans de SAC, notamment en analysant et en évaluant le rendement financier et en exprimant une opinion juridique à cet égard aux fins de l'admissibilité des Premières Nations à ce programme. Le CGF effectue également un suivi et une surveillance et produit des rapports, en plus d'offrir un soutien au développement de la capacité pour les Premières Nations admises au programme.

6

7. Offrir un soutien en développement de la capacité aux Premières Nations participant au Programme de prévention des manquements.

Le CGF élabore et favorise l'adoption par les Premières Nations de pratiques rigoureuses en matière de gouvernance et de gestion financière pour les aider à se sortir de la situation de gestion par un tiers de façon permanente. Il offre ainsi un soutien aux Premières Nations afin de les aider à développer leurs propres capacités dans le but d'éviter et de gérer les manquements.

7

5

5. Examiner et approuver la certification du RF et du SGF.

Le CGF examine la mise en œuvre et le respect de la LAF par les Premières Nations en fonction de critères établis par le CGF. Lorsque le rendement financier, les lois sur la gestion financière et les pratiques d'une Première Nation le justifient, le CGF fournit un rapport de certification et des recommandations au conseil d'administration donnant lieu à l'approbation par le CGF de la certification du RF et du SGF.

8

8. Favoriser le développement social et économique en collaboration avec les autres institutions de la LGF.

Dans le cadre de son vaste engagement continu à favoriser l'établissement et l'atteinte d'objectifs de développement social et économique des Premières Nations et à offrir un soutien à cet égard, le CGF travaille en collaboration avec d'autres institutions de la LGF ainsi que divers partenaires dans le but d'accroître la compétence et les capacités des Premières Nations.

Rapports des secteurs d'activité

Engagement, lois et relations autochtones

Le secteur Engagement, lois et relations autochtones (ELRA) est responsable des interactions initiales entre le CGF et les gouvernements des Premières Nations et de présenter le CGF au public. Œuvrant partout au Canada, cette équipe apporte un soutien aux Premières Nations qui entreprennent leur parcours vers un système de gestion financière amélioré.

En 2022-2023, nos gestionnaires de relations clients ont mis sur pied des activités de rayonnement pour promouvoir la LGF et accroître la clientèle du CGF. Nous avons fait la promotion des services du CGF, notamment de la Loi sur l'administration financière (LAF), du Règlement sur l'administration financière (RAF), de la certification du rendement financier et de la certification du système de gestion financière.

Notre équipe juridique a offert un soutien opérationnel et fourni des outils et des ressources aux clients souhaitant élaborer une LAF ou un RAF. Nous avons offert un financement aux clients pour compenser le coût de conseils juridiques indépendants. Nous avons fait des recommandations à notre conseil d'administration à l'égard de l'attestation de conformité des LAF et avons formulé à l'intention de la ministre de SAC des opinions à l'égard de la conformité des RAF. Nous avons également exprimé des opinions sur la conformité aux fins de l'admissibilité au programme de subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière.

Notre équipe établit et maintient des relations avec les collaborateurs internes et externes. En 2022-2023, nous avons échangé avec nos partenaires et nous avons fréquemment cherché à obtenir des commentaires sur les façons d'améliorer nos services. L'équipe a pris part à 26 événements organisés par des Premières Nations partout au Canada. De plus, l'équipe a organisé deux webinaires nationaux sur l'admissibilité à la subvention de 10 ans et sur la planification de l'avenir financier d'une Nation.

L'équipe ELRA a également tenu deux ateliers et événements sur les Nations prospères visant à mettre en valeur les avantages de la certification du SGF et à travailler avec les Nations pour discuter des défis et des occasions que présente cette certification. Trente-cinq Nations ont envoyé des représentants à ces événements, et nous avons reçu d'excellents commentaires.



Shayla Point

BA, LL. B., MBA

Directrice

Engagement, lois et relations autochtones

Musqueam

Colombie-Britannique

C'est avec joie que nous avons constaté que 27 Premières Nations se sont inscrites à l'annexe de la LGF au cours de l'exercice, portant le nombre total de Nations participantes à 348, soit environ 60 % de toutes les Premières Nations relevant de la *Loi sur les Indiens* au Canada. De plus, 25 Premières Nations sont devenues clientes du CGF en signant une lettre de coopération et en faisant adopter une résolution par leur conseil afin de lancer le processus d'élaboration de leur LAF. L'équipe ELRA a tenu 84 présentations virtuelles à l'échelle du Canada. Elle a également offert du soutien à 22 Premières Nations pour l'élaboration de leur LAF et à une Première Nation pour l'élaboration de son RAF. Enfin, l'équipe a travaillé avec 16 Premières Nations devant mettre à jour leur LAF actuelle pour respecter les normes du CGF en vue de la certification du SGF.

Le soutien du CGF a également été sollicité par des Premières Nations ayant déclaré leur intérêt pour la subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. Cette initiative de SAC et de l'APN a suscité des déclarations d'intérêt de la part de 34 Premières Nations au cours de l'exercice. Au final, 17 Premières Nations ont respecté les critères d'admissibilité et 13 ont conclu avec SAC une entente de subvention de 10 ans entrant en vigueur le 1^{er} avril 2023.

De nouveaux membres se sont joints à l'équipe ELRA, qui comprend maintenant 15 membres dans toutes les régions du Canada.

NATIONS PROSPÈRES

Le CGF a tenu deux événements consacrés aux Nations prospères, soit un dans la région de West Vancouver, en Colombie-Britannique, les 7 et 8 novembre 2022, et un autre à Gatineau, au Québec, les 15 et 16 novembre. Ces événements mettaient en vedette trois Nations de chaque région qui ont obtenu la certification du rendement financier.

L'analyse réalisée en juillet 2022 par le CGF a permis d'identifier 70 Nations suivant actuellement le processus de certification du SGF, dont 80 % sont en voie d'obtenir cette certification d'ici mars 2024. Les participants de 64 Nations ont été invités à se joindre à nous aux deux événements consacrés aux Nations prospères.

Les représentants de 21 Premières Nations étaient présents dans l'ouest, tandis que les représentants de 14 Nations ont assisté à l'événement dans l'est. Parmi les participants se trouvaient des chefs, des conseillers, des directeurs des finances, des directeurs généraux et des membres du Comité des finances et d'audit de diverses Nations. Le personnel du CGF présent se composait de membres des équipes DCI, ELRA et NC ainsi que de membres de la haute direction et du conseil d'administration.

Ces ateliers étaient une occasion pour les Nations d'échanger entre elles et de poser des questions, de se renseigner sur le parcours de chacune vers la certification du SGF et de partager des solutions les unes avec les autres. Le format des ateliers permettait l'exploration des divers obstacles connus relatifs à différents aspects de la certification du SGF, de poser des questions et d'entendre les solutions d'autres Nations ainsi que du personnel du CGF.

Développement de la capacité, intervention et prévention

Tandis que l'équipe Développement de la capacité, intervention et prévention (DCI) répondait à une demande croissante de services au cours de l'exercice écoulé, nous avons beaucoup apprécié de pouvoir de nouveau se rencontrer en personne. La sortie de la récente pandémie a apporté son lot de demandes diverses et uniques.

Au même moment, l'équipe a créé des modèles d'animation d'ateliers qui ont permis aux Nations de se rassembler pour parler de leurs succès et des défis auxquels elles font face. Au final, cette présentation régionale permet au CGF de présenter tous les services offerts et d'échanger avec les Nations tant sur le plan collectif qu'individuel.

Au cours de l'exercice 2022-2023, 12 Premières Nations sont passées du développement de la capacité à la préparation à l'examen en vue de la certification du SGF. Les réussites de ces Nations ont été célébrées durant l'année, et chaque Nation a été reconnue individuellement. La carte de la Figure 1 ci dessous montre les emplacements de ces Nations sur l'île de la Tortue.



Melanie Assiniwe

CPA, CA

Directrice

**Développement de la capacité,
intervention et prévention**

Wiikwemkoong

Ontario

Figure 1 : Clients en transition vers la certification du SGF, 2022-2023

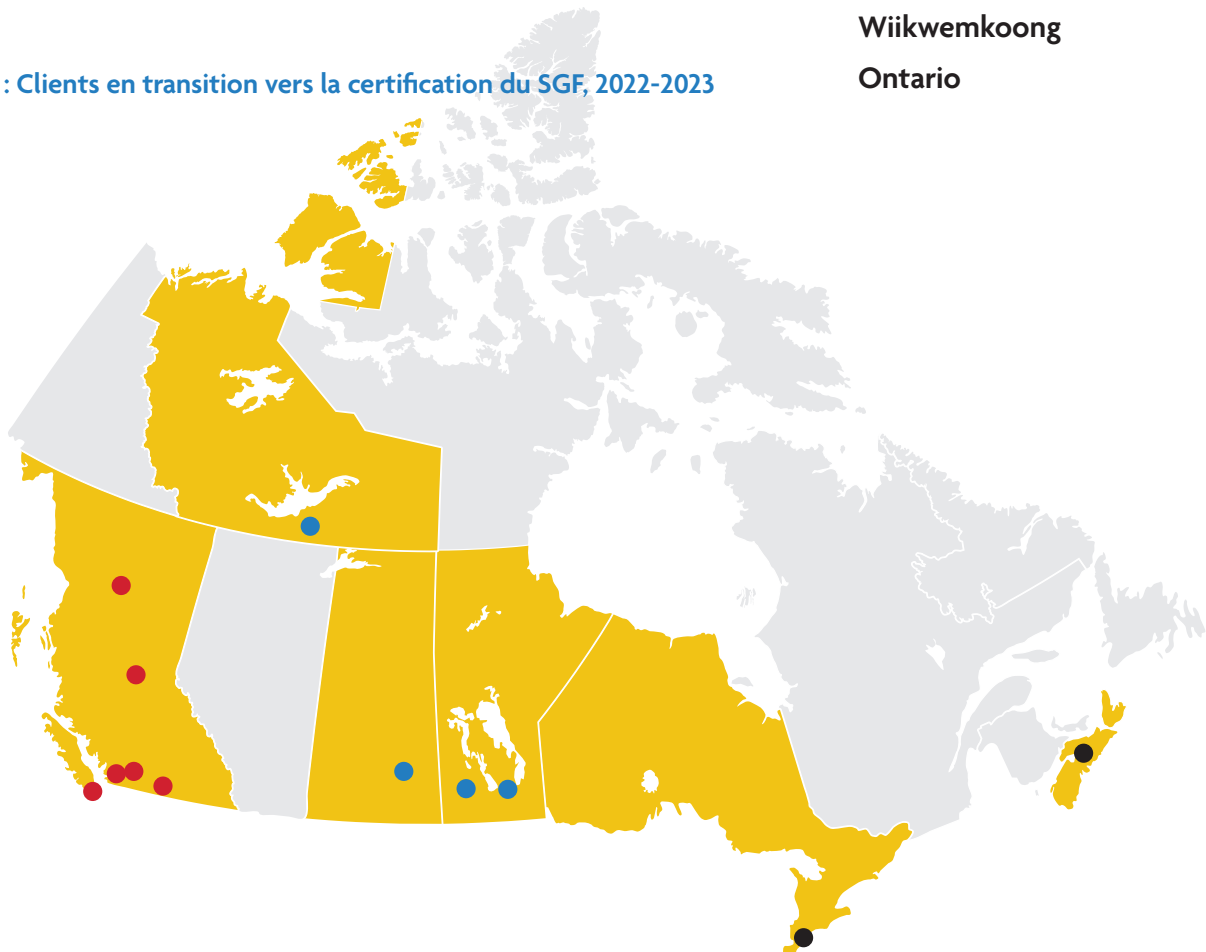
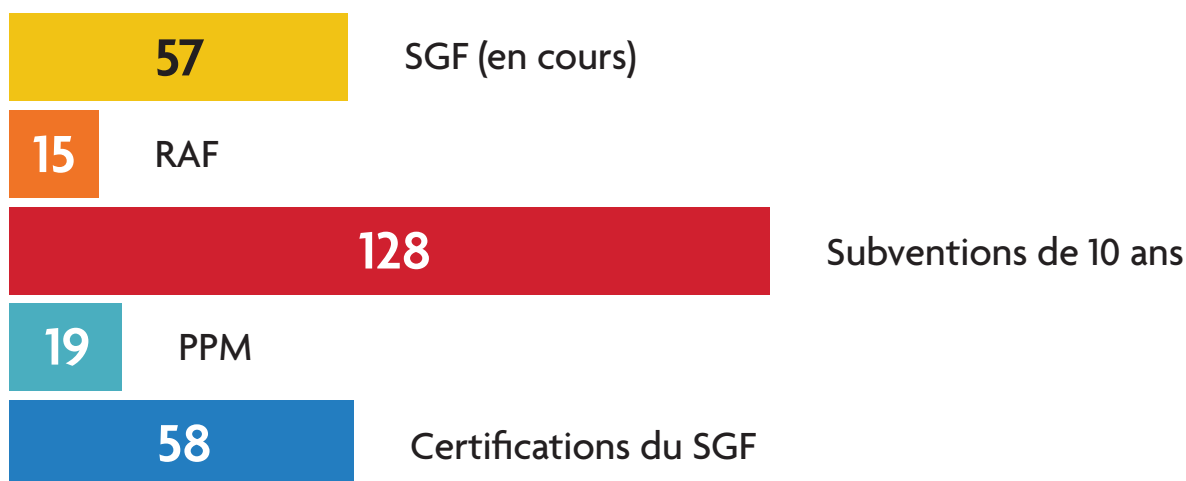


Figure 2 : Répartition des clients du secteur DCI, 2022-2023



OUTILS ET RESSOURCES

Le CGF apporte son soutien aux communautés des Premières Nations cherchant à acquérir les connaissances et les compétences qui constituent le fondement de saines pratiques en matière de finances et de gouvernance administrative, pour ensuite favoriser la prospérité économique.

Les services du CGF sont gratuits pour les gouvernements des Premières Nations.

Le CGF soutient ses clients au moyen d'outils et de ressources pour aider les Premières Nations à comprendre les avantages d'élaborer et d'adopter une Loi sur l'administration financière.

Guide de référence rapide sur la LAF
(fnfmb.com/fr)

La trousse d'outils du CGF permet également aux dirigeants, aux gestionnaires et au personnel des Premières Nations de faire le point et de déterminer ce qui doit être accompli pour atteindre leurs objectifs de certification. Ces ressources téléchargeables comprennent des modèles de politiques et de procédures, des autoévaluations, des guides, des outils, des modèles, des vidéos d'information, des webinaires ainsi que les normes relatives à la Loi sur l'administration financière et à la certification du rendement financier et du système de gestion financière. Tous les outils et documents offerts par le CGF sont accessibles sur le site Web du CGF.

Outils et modèles | Conseil de gestion financière des Premières Nations (fnfmb.com/fr)

Exemple de réussite : Atikameksheng Anishnawbek – Certification du SGF en janvier 2023

Le parcours d'Atikameksheng Anishnawbek vers la certification du SGF reflète la détermination de cette Nation à atteindre ses objectifs. Cette Première Nation de petite taille d'environ 1 300 membres, dont un peu plus de 400 membres résident dans la communauté, est située dans le nord de l'Ontario, à l'ouest de Sudbury. Son accomplissement est essentiellement attribuable à l'engagement de ses dirigeants et des membres de sa direction, qui ont tiré parti du processus rigoureux déjà en place et adopté de façon diligente des politiques financières améliorées. Alors que les répercussions de la COVID-19 se faisaient toujours sentir et que la Nation devait composer avec l'élection de ses dirigeants et des changements dans son personnel, son objectif d'obtention de la certification du SGF est demeuré au cœur des actions de ses dirigeants, pour le bien de ses membres.



Normes et certification

Le secteur Normes et certification établit les normes relatives à la Loi sur l'administration financière (LAF), au système de gestion financière (SGF), au rendement financier (RF) et à la présentation de l'information sur les recettes locales. Il fournit également des services en matière de certification relative à ces normes, sur demande. L'équipe Normes et certification a également établi les normes pour les organisations sans but lucratif autochtones et est désormais en mesure de réaliser des examens et d'exprimer des opinions sur la conformité à ces normes.

Durant la pandémie de COVID-19, le processus d'examen aux fins de la certification du SGF est passé au mode virtuel afin de pouvoir répondre aux demandes d'examen tout en préservant la santé et la sécurité des clients et du personnel du CGF. Maintenant que les interdictions de déplacement ont été levées, l'équipe Normes et certification est en mesure d'offrir des examens virtuels et sur place, selon ce qui répond le mieux aux besoins des Premières Nations. Bien que les répercussions de la pandémie aient affecté la capacité de certaines Premières Nations de mettre en œuvre leur LAF, l'équipe Normes et certification a néanmoins pu délivrer sept certificats du SGF au cours de l'exercice. L'équipe Normes et certification félicite chaque Première Nation qui a fait un travail colossal pour répondre aux normes du CGF dans ce domaine et obtenir la certification au moyen d'un examen virtuel ou sur place. Ces accomplissements traduisent l'engagement de chacune de ces Premières Nations à donner vie à sa LAF et à faire preuve d'imputabilité et de transparence, et ce, malgré la pandémie et d'autres défis.

L'équipe Normes et certification soutient l'accès par les Premières Nations aux marchés financiers par l'intermédiaire de l'Autorité financière des Premières Nations (FNFA). Au cours de l'exercice, nous avons réalisé 45 évaluations du rendement financier indépendantes ayant mené à la délivrance de 22 certificats du rendement financier à des Premières Nations situées dans sept provinces, ce qui a contribué à l'augmentation du bassin d'emprunt de la FNFA.

Pour l'exercice à venir, nous continuerons de contribuer à l'élaboration de nouveaux règlements en vertu des articles 141 et 141.1 de la LGF.



Natalia Valeev

CPA, CA

**Directrice
Certification**



Lee Fulla

CPA, CA

**Directeur
Normes**

L'équipe Normes et certification a également continué de jouer son rôle relativement au programme de subvention de 10 ans dans le cadre de la nouvelle relation financière. L'équipe a réalisé l'examen du rendement financier et délivré 17 opinions sur la conformité à des Premières Nations ayant exprimé leur intérêt pour cette subvention, dont 13 ont conclu avec SAC une entente de subvention de 10 ans entrant en vigueur le 1^{er} avril 2023.

L'équipe Normes et certification a fait des recherches et fourni des commentaires pour des exposés-sondages publiés par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité au sujet de l'exigence de présentation d'information financière liée à la durabilité et a répondu à des documents de consultation publiés par le Conseil des normes comptables internationales du secteur public sur l'avancement des normes de présentation de l'information sur la durabilité dans le secteur public afin de mettre l'accent sur la nécessité d'intégrer le point de vue autochtone. L'équipe Normes et certification a également répondu à des demandes de commentaires de la part de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite, des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, du Bureau du surintendant des institutions financières et d'autres organismes d'établissement de normes.

Au cours de l'exercice 2022-2023, l'équipe Normes et certification a travaillé avec Comptables professionnels agréés (CPA) de la Colombie-Britannique et a obtenu le statut de bureau de formation préapprouvée pour les futurs CPA dans cette province. Nos aspirants internes au titre de CPA pourront ainsi bénéficier d'un soutien préapprouvé et efficace. Par ailleurs, cette initiative fera connaître la profession de comptable professionnel agréé auprès des jeunes Autochtones et favorisera l'atteinte de notre objectif d'encourager l'obtention d'un titre comptable.

NORMES POUR LES OSBL

En décembre 2018, la LGF a été modifiée de manière à inclure plusieurs nouveaux articles, notamment l'article 50.1, qui permet au CGF de commencer à travailler avec cinq nouveaux types d'organisations, dont les Premières Nations autonomes et les Premières Nations signataires d'un traité, les conseils tribaux et les organisations sans but lucratif (OSBL) autochtones. Conformément au paragraphe 50.1(3) de la LGF, le CGF a créé et publié des normes pour les OSBL autochtones. Durant le processus de création de ces normes, les partenaires du CGF ont été consultés au sujet des normes proposées afin de s'assurer que ces normes répondraient aux besoins des différents utilisateurs. À la suite d'une période de consultation prolongée, les nouvelles normes pour les OSBL sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2021.

Les normes pour les OSBL autochtones sont divisées en deux parties. La première partie comprend les normes relatives au règlement et au système de gestion financière, tandis que la deuxième partie comprend les normes relatives au rendement financier. Le CGF est en mesure de procéder à un examen de la conformité et d'exprimer une opinion pour les organisations admissibles à l'égard de la première partie, de la deuxième partie ou des deux parties combinées. En date des présentes, le CGF n'était pas en mesure de délivrer des certifications à une OSBL autochtone, et une OSBL autochtone ne pouvait pas demander de devenir membre emprunteur de l'Autorité financière des Premières Nations.

Occasions stratégiques

En place depuis maintenant deux ans, l'équipe Occasions stratégiques a réalisé sa mission d'augmenter la capacité du CGF de répondre aux nouveaux besoins et aux besoins non pris en charge formulés par les Premières Nations et pour lesquels elles ont demandé un soutien.

Ce travail a culminé avec la conclusion de la rédaction du projet Feuille de route en novembre 2022. Les huit chapitres totalisant 410 pages du projet expliquent en détail les parcours facultatifs proposés pour réaliser les promesses de la DNUDPA en favorisant l'atteinte de l'autodétermination par les Premières Nations alors qu'elles passent de la gestion de la pauvreté à la création de richesse. Nous sommes reconnaissants de l'apport à ce projet de la Commission de la fiscalité des premières nations, du Tulo Centre of Indigenous Economics, de l'Autorité financière des Premières Nations, du Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations, de l'Indigenomics Institute, du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations et du Conseil national de développement économique des Autochtones.

À présent, l'équipe Occasions stratégiques se prépare à échanger davantage avec les Premières Nations sur les possibilités que présente le projet Feuille de route et à obtenir davantage de rétroaction sur les priorités auxquelles elles souhaiteraient que le CGF s'attaque pour la mise en œuvre de ce projet, à la lumière des commentaires reçus dans le cadre de la « tournée du projet Feuille de route », qui seront d'une valeur inestimable pour l'adaptation de ce projet. Le projet Feuille de route est conçu pour être évolutif et continuer de s'adapter aux besoins des Nations, en fonction des rétroactions recueillies.

Pour assurer l'élaboration et l'avancement du projet Feuille de route, l'équipe Occasions stratégiques a dû s'agrandir considérablement au cours du dernier exercice. Nous sommes très satisfaits d'avoir pu recruter du personnel talentueux afin de renforcer notre capacité d'échanger avec les Nations et de mettre en œuvre les projets. Nous avons déjà entrepris l'étude de délimitation de l'étendue relative à la Commission d'investissement autochtone dans le cadre du projet Feuille de route et espérons être en mesure de communiquer de bonnes nouvelles à cet égard, ainsi qu'au sujet de la Banque de développement autochtone, dans le prochain rapport annuel.



Grant Christoff

LL. B., IAS.A

**Directeur
Occasions stratégiques**



Catherine Irwin-Gibson

LL. B. M.A.P.

**Directrice adjointe
Occasions stratégiques**

L'équipe Occasions stratégiques a également offert un soutien à l'égard du nouveau rôle du CGF à titre d'organisme de réglementation économique pour l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA). Nous avons travaillé en collaboration avec l'AFNWA et SAC à l'élaboration de règles de procédure établissant la surveillance réglementaire de cet organisme. Nous avons entamé le premier cycle d'évaluation.

Au cours du prochain exercice, l'équipe Occasions stratégiques poursuivra son travail de mise en œuvre du projet Feuille de route en poursuivant la tournée du projet Feuille de route de même qu'en apportant son soutien à la direction du CGF ainsi qu'aux autres secteurs d'activités, et ce, tout en s'assurant d'être prête à répondre aux demandes des clients du CGF au sujet des nouveaux enjeux qui se présenteront.

ÉLARGIR LES SERVICES DU CGF GRÂCE À LA MODIFICATION DE LA LGF

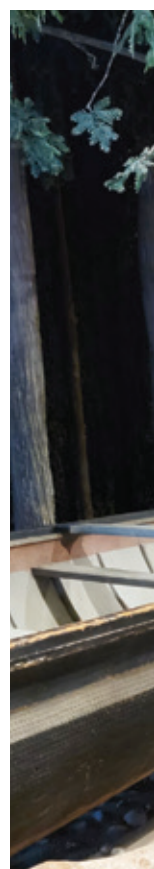
Conjointement avec les autres institutions de la LGF, le CGF a proposé que des modifications soient apportées à la LGF afin d'améliorer le régime législatif de cette loi et d'élargir la gamme de services pouvant être offerts en vertu de celle-ci. Ces modifications comprennent la proposition d'élargir le mandat du CGF en vertu de l'article 49 de la LGF afin :

- ➔ d'inclure les Premières Nations non inscrites à l'annexe de la LGF, les Premières Nations signataires d'un traité moderne et les Premières Nations autonomes, les conseils tribaux, les organisations sans but lucratif et les entreprises publiques des gouvernements des Premières Nations;
- ➔ d'analyser et de tester des propositions innovatrices et d'aider les Premières Nations à élaborer des propositions visant à mettre en œuvre les appels à l'action du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation;
- ➔ de prendre en charge la collecte de données;
- ➔ d'assister les clients dans la mise en œuvre de lois et de règlements relatifs à l'administration financière et, sur demande, d'en surveiller la mise en œuvre et de faire rapport à cet égard.

Au terme de l'exercice 2022-2023, le Parlement était à examiner les modifications législatives demandées sous la forme du projet de loi C-45.

En 2022-2023, le CGF a maintenu sa participation à l'élaboration active et continue de nouveaux règlements en vertu de l'article 141 de la LGF. Lorsque ces règlements seront en vigueur, les Premières Nations signataires d'un traité moderne et les Premières Nations autonomes auront accès aux certifications du CGF et au bassin d'emprunt à long terme de l'Autorité financière des Premières Nations.

Les examens des lois, les rétroactions et le militantisme font partie du travail continu du CGF au nom des Premières Nations qu'il sert. D'autres modifications législatives qui seront proposées dans l'avenir comprennent la création d'un nouveau secteur d'activité Services de soutien pour le système de gestion financière ainsi que l'élimination du financement par contribution au profit d'un financement prévu par la loi.





DONNÉES ET STATISTIQUES DES PREMIÈRES NATIONS

Le CGF dirige l'Initiative sur les statistiques des institutions de la LGF dans le cadre du projet Feuille de route. Cette initiative est fondée sur trois piliers :

1. Établir une base de données économiques et financières exhaustive.
2. Créer des relations de collaboration avec les gouvernements des Premières Nations et les partenaires.
3. Permettre l'utilisation de la statistique appliquée pour fournir de l'information approfondie aux dirigeants des Premières Nations et aux décideurs.

Grâce à ses connaissances spécialisées en matière de finances des Premières Nations, le CGF est bien positionné pour créer de la valeur en développant les capacités liées aux données, aux statistiques et à la recherche afin de mieux servir les gouvernements des Premières Nations.

Les modifications proposées à la LGF donneront au CGF et à ses institutions sœurs issues de la LGF un mandat officiel en matière de collecte de données et de statistiques appliquées, en particulier pour les politiques économiques et financières des Premières Nations. Les données et les statistiques joueront un rôle essentiel dans la prise de décisions au sein de la LGF, des gouvernements des Premières Nations et d'autres partenaires. En jumelant l'analyse statistique à la vision du monde des Autochtones, cette initiative favorisera la création de politiques percutantes qui seront bénéfiques pour les communautés des Premières Nations et pour l'avancement des perspectives autochtones.

Affaires publiques

Le CGF participe de façon importante aux dialogues avec les Premières Nations, à l'avancement de discussions de fond avec les gouvernements fédéral et provinciaux, aux échanges avec la communauté financière sur la réalité des Premières Nations, à la réponse aux demandes des médias et à l'information du grand public. Au fil de la croissance du CGF, le besoin d'avoir une unité interne axée sur les communications, les relations avec les gouvernements et les événements publics s'est accru également. Pour répondre à ce besoin, le secteur Affaires publiques a été créé officiellement au sein du CGF en 2023.

L'exercice écoulé a permis d'établir ce que seront les objectifs de ce nouveau secteur dans l'avenir. Nous avons échangé activement avec les membres du Parlement, les sénateurs et les représentants du gouvernement, avons pris part à des événements partout au pays et même au-delà, et avons trouvé de nouvelles façons de communiquer notre travail à un auditoire plus large de Premières Nations. Les faits saillants de l'exercice écoulé comprennent le lancement réussi du projet Feuille de route en novembre, le dépôt des modifications à la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, l'obtention d'une augmentation du financement du CGF provenant de RCAANC pour les cinq prochains exercices, et le partage de notre expérience et de nos perspectives avec le First Nations Portfolio de l'Australian National University.

Notre équipe mise sur les réussites du CGF pour promouvoir son travail ainsi que ses propositions et sa marque. Nous nous considérons comme l'unité de soutien qui aide d'autres secteurs du CGF à atteindre leurs objectifs d'offrir les services et le soutien dont les Premières Nations ont besoin. Au cours du prochain exercice, l'équipe Affaires publiques continuera d'intégrer de nouveaux membres et de développer des systèmes internes en soutien aux autres secteurs du CGF.



Robert South

BA

**Directeur
Affaires publiques**

VISITE DU CGF EN AUSTRALIE

Lorsque Peter Yu, vice-président du First Nations Portfolio de l'Australian National University (ANU), a entendu un discours du président exécutif du CGF, Harold Calla, durant un voyage au Canada, il a compris qu'il voulait transmettre ce message en Australie. En juin 2022, une délégation du CGF a été invitée à se rendre en Australie pour expliquer son parcours de soutien des Premières Nations en vue de la réconciliation économique.

À titre de faculté de l'ANU, le First Nations Portfolio vise à s'assurer que l'université est un leader mondial dans le domaine de l'enseignement et de la recherche sur les enjeux touchant les Premières Nations. Il vise également à s'assurer que l'université contribue de façon importante aux politiques publiques régissant la relation entre les peuples autochtones de l'Australie et la nation. En invitant le CGF à lui rendre visite, le First Nations Portfolio voulait mieux faire connaître la réussite de la LGF au Canada, notamment les normes et pratiques du CGF ainsi que la vision et les initiatives découlant du projet Feuille de route.

La délégation du CGF se composait du président exécutif, Harold Calla, du chef de la direction, Geordie Hungerford, ainsi que de plusieurs autres membres de la haute direction de même que du chef des finances de la Première Nation Membertou et ancien membre du conseil d'administration du CGF, Mike McIntyre. La délégation a notamment participé au forum sur la richesse des Premières Nations et au symposium sur le développement économique des Premières Nations organisés par l'ANU.

Le forum sur la richesse des Premières Nations, qui s'est tenu au National Press club, a réuni des leaders autochtones des États-Unis, du Canada, d'Aotearoa/Nouvelle-Zélande et d'Australie. Dans le cadre de ce forum, on a demandé aux

leaders autochtones – y compris Harold Calla – de réfléchir à cette question : « Comment les peuples des Premières Nations peuvent-ils produire leur propre richesse? » Lors d'un panel de discussion, ces leaders ont parlé des différentes circonstances et approches ainsi que de divers défis auxquels ils font face dans leur parcours vers un véritable développement économique.

Par la suite, la délégation du CGF a pris part au symposium sur le développement économique des Premières Nations, Marramarra murru (créer des voies), dont Harold Calla était le conférencier principal. Tenu à l'ANU, ce symposium de deux jours traitait des principales exigences et des conditions préalables de la création d'une économie autochtone authentique et autodéterminée en misant sur les actifs et les droits légaux que les Premières Nations australiennes continuent de récupérer.

La délégation du CGF a participé à plusieurs autres rencontres, notamment à des événements avec la First People's Assembly of Victoria et des représentants du gouvernement australien. À chacune de ces rencontres et occasions de communication, la délégation du CGF a transmis le message que, pour être significatifs, les droits doivent être rattachés à des moyens économiques. Elle a mis l'accent sur le fait que des solutions dirigées par les Premières Nations ont réussi là où les structures coloniales ont échoué, que les nouvelles structures doivent respecter les diverses perspectives des Premières Nations, et enfin, que les résultats demandent du temps.

Les représentants du CGF ont été accueillis dans le pays des Ngambriand Ngunnawal, dans la région de Canberra, lors d'une cérémonie de la fumée traditionnelle, semblable à une cérémonie du foin d'odeur, où était utilisé la menthe poivrée ou l'eucalyptus.





Services intégrés

Le soutien organisationnel offert par l'équipe Services intégrés permet au CGF de bénéficier de connaissances spécialisées et de recourir aux pratiques exemplaires et à la technologie de pointe afin de fonctionner de manière efficace et efficiente. Les services intégrés comprennent les services financiers et technologiques ainsi qu'en matière de médias numériques, de gestion des documents, d'accès à l'information, de gestion des immeubles et de soutien administratif de même que d'élaboration et de mise en œuvre de politiques. L'équipe Services intégrés offre également un soutien en matière de planification stratégique, organisationnelle et financière.

Au cours des derniers exercices, le CGF s'est affairé à modifier sa structure organisationnelle. Ce changement, jumelé à l'augmentation de la demande pour les services offerts par le CGF et pour le soutien s'y rattachant ainsi qu'au besoin de répondre rapidement aux demandes d'autres institutions de la LGF et de partenaires gouvernementaux, a fait en sorte que le CGF a connu une croissance fulgurante. Tandis que le CGF continue de servir ses clients, d'accroître sa clientèle et d'entreprendre de nouveaux projets, l'équipe Services intégrés veille à ce que les systèmes internes du CGF et sa gestion financière soient conformes aux pratiques exemplaires.

L'une des plus grandes priorités du CGF est l'augmentation de sa capacité interne et de ses systèmes de soutien administratif afin de bâtir l'organisation dont nous avons besoin pour atteindre nos objectifs stratégiques à long terme. L'équipe Services intégrés met l'accent sur le renforcement des systèmes internes et sur l'amélioration de la comptabilité de gestion, de l'établissement des budgets et des capacités de prévision.

Voici certains des faits saillants de l'exercice 2022-2023 pour l'équipe Services intégrés :

- ➔ Nouveaux espaces de bureaux plus grands à Ottawa, partagés avec la Commission de la fiscalité des premières nations et l'Institut des infrastructures des Premières Nations.
- ➔ Événement mixte à la fois pour souligner le 15^e anniversaire du CGF et pour lancer le projet Feuille de route, en novembre 2022, ayant permis de réunir le personnel du CGF de partout au pays.
- ➔ Accroissement des capacités en TI et en finances grâce à la création de nouveaux postes qui ont été pourvus.
- ➔ Réalisation d'un examen des systèmes TI et élaboration d'une stratégie à long terme relative aux TI.
- ➔ Obtention de financements supplémentaires de 34,8 millions de dollars de RCAANC sur une période de cinq ans et de 9,8 millions de dollars de SAC sur une période de deux ans.
- ➔ Réalisation d'un examen spécial des livres, des documents, des systèmes et des pratiques du CGF, comme l'exige la LGF aux cinq ans.



Sarah Berto

CPA, CA

**Directrice
Finances et opérations**

EXAMEN SPÉCIAL DU CGF

Le CGF est tenu, en vertu de la LGF, de réaliser un examen spécial de ses activités afin de déterminer si ses livres, ses documents, ses systèmes et ses pratiques sont maintenus conformément aux exigences. Cet examen doit être réalisé au moins une fois aux cinq ans et aussi souvent que nécessaire entre temps à la demande du conseil d'administration du CGF ou du ministre. Cet examen spécial doit être réalisé par l'auditeur externe du CGF. Au cours de l'exercice 2022-2023, le CGF a retenu les services de son auditeur externe, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., pour réaliser cet examen spécial.

KPMG a récemment réalisé cet examen spécial indépendant, et le CGF est heureux de rendre accessible sur son [site Web](#) le rapport de KPMG communiqué au ministre. KPMG a fait une évaluation objective des systèmes et pratiques internes du CGF à l'égard du respect de ses responsabilités à titre d'institution autochtone relevant de la LGF.

KPMG a déterminé avoir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources humaines, physiques et financières sont gérées de façon efficace et économique et que les activités sont réalisées de façon efficace.

Bien que KPMG ait déterminé que nos systèmes ne comportent aucune déficience importante, il a néanmoins relevé certains domaines de pratique pouvant être améliorés et nous a fait des recommandations à cette fin. Nous sommes d'accord avec toutes ces recommandations et avons fourni des réponses détaillées sur la façon dont nous prévoyons les mettre en œuvre.

En tant qu'organisation ayant connu une croissance importante au cours des cinq derniers exercices au chapitre du nombre de Premières Nations servies, de la taille de notre personnel et de l'ajout de ressources adéquates pour nos activités, nous avons beaucoup travaillé pour nous assurer que nos systèmes et pratiques sont en phase avec cette croissance.

Nous continuerons de rendre des comptes publiquement sur la gestion de notre croissance et la prestation de nos services aux Premières Nations au moyen de notre rapport annuel et de notre plan directeur, qui sont accessibles sur notre [site Web](#).

Ressources humaines

L'équipe Ressources humaines est responsable d'un grand nombre de tâches liées au fonctionnement du CGF. Malgré les changements et l'incertitude occasionnés par la pandémie de COVID-19 au cours de l'exercice écoulé, nous avons continué de jouer un rôle clé pour soutenir nos employés durant la pandémie.

Le CGF continue de mettre l'accent sur la diversité, l'équité et l'inclusion ainsi que sur l'amélioration de l'expérience employé. L'équipe RH a à cœur d'offrir un environnement de travail qui soutient les employés et leur permet d'être à leur meilleur au travail chaque jour, au bénéfice de nos clients. Nous jouons un rôle important dans le développement d'une culture d'entreprise positive et l'amélioration de l'implication et de la productivité des employés. L'équipe RH a pris en charge le mieux-être des employés ainsi que leur développement personnel et professionnel. En préconisant une culture de confiance, de respect et d'inclusion, le CGF vise à créer un environnement où les employés se sentent valorisés, respectés et motivés à faire de leur mieux.

Le nombre d'employés du CGF a augmenté considérablement au cours de l'exercice écoulé, 36 nouvelles personnes ayant été recrutées, ce qui a fait passer le nombre d'employés du CGF à 103. Attirer et conserver les meilleurs talents est un aspect essentiel de la croissance et de la réussite du CGF. Nos employés motivés, dévoués et très compétents ont permis d'augmenter la productivité, d'améliorer la satisfaction des employés et d'avoir un avantage concurrentiel sur le marché. En plus des nouveaux employés ayant joint l'équipe du CGF au cours de l'exercice écoulé, 14 employés ont été promus ou mutés à l'interne, ce qui leur donne l'occasion de croître.

Le CGF a instauré une politique et un processus officiels de télétravail permettant aux employés soit de travailler à distance, soit de travailler selon une formule hybride. Les employés du CGF travaillant à distance comptent pour 31 % du personnel, tandis que ceux qui ont opté pour une formule hybride comptent pour 54 %. La politique de télétravail nous a permis de recruter des employés partout sur l'île de la Tortue. Le CGF compte des employés dans huit provinces et un territoire, et à la fin de l'exercice, 54 % de ses employés s'identifiaient comme des personnes autochtones.

Au cours de l'exercice écoulé, le CGF a accueilli de jeunes Autochtones dans le cadre du programme Emplois d'été Canada ainsi qu'un stagiaire dans le cadre du programme de stages pour les étudiants Autochtones intitulé Indigenous Intern Leadership Program, une initiative conjointe du Business Council of British Columbia, de la British Columbia Assembly of First Nations et de collèges et universités de la Colombie-Britannique.

L'équipe RH a continué de favoriser le mieux-être des employés en élargissant la protection de soins de santé offerte aux employés pour s'assurer que les employés bénéficient d'un soutien tant au travail que dans leur vie personnelle. Pour s'assurer que le CGF demeure concurrentiel et offre une rémunération juste et équitable, nous avons finalisé l'examen de la rémunération et avons publié des parcours et échelons professionnels alignés sur des échelles salariales concurrentielles sur le marché, et ce, pour chacun de nos postes.



Jennifer Tetrault

**Gestionnaire principale
Ressources humaines**

L'équipe RH a joué un rôle essentiel dans l'accroissement du rendement en offrant un soutien à la direction, en motivant les employés, en créant des processus permettant de mesurer et d'améliorer le rendement et en offrant des occasions de perfectionnement.

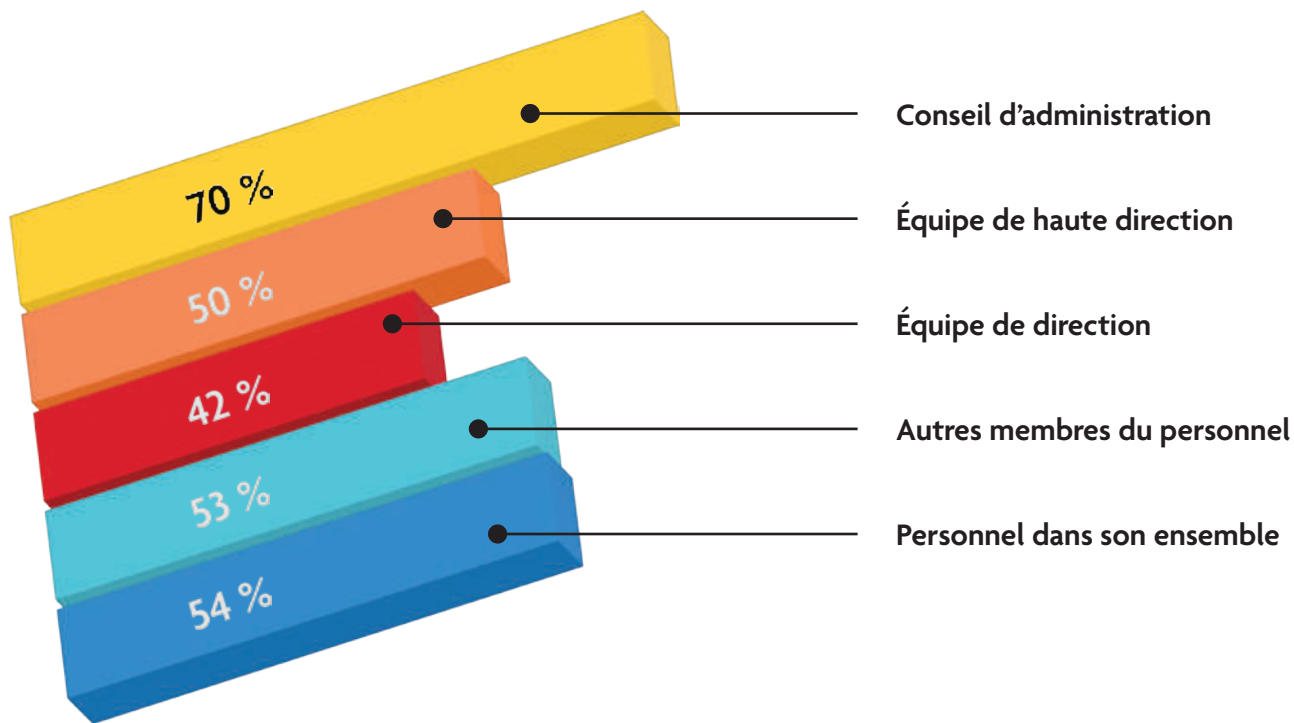
Afin de reconnaître et de récompenser le dévouement des employés, nous avons instauré un programme de reconnaissance des états de service des employés. En novembre 2022, nous avons reconnu les états de service de 31 employés lors de la célébration du 15^e anniversaire du CGF, dont deux employés comptant 13 et 15 années de service auprès du CGF.

Alors que le CGF continue de prendre de l'expansion, tant au chapitre de son mandat que du nombre de ses employés, les employés du CGF demeurent l'un de ses atouts les plus importants. Nous avons à cœur d'offrir à nos employés l'occasion d'apprendre et de croître dans un environnement sécuritaire et inclusif.

Représentation autochtone au sein du CGF

Comme l'indique le graphique ci-dessous, nous nous efforçons d'avoir une représentation autochtone à tous les échelons de notre organisation.

FIGURE 3 : Pourcentage de personnes autochtones au sein du personnel du CGF, par échelon, 2022-2023



Réalisations du CGF en 2022-2023

Voici certains des principaux accomplissements du CGF et les principales étapes qu'il a franchies au cours de l'exercice écoulé :

- ➔ **Prestation continue du soutien et des services** : Nous avons répondu à 100 % des demandes d'information, de conseils et de soutien faites par les Premières Nations intéressées.
- ➔ **Accroissement de la compétence des Premières Nations** : Nous avons collaboré avec les institutions de la LGF qui sont nos partenaires pour élaborer et promouvoir des propositions exhaustives de modifications à la LGF afin d'accroître et de renforcer la compétence des Premières Nations en ce qui a trait aux finances, à l'économie et au développement communautaire.
- ➔ **Services de soutien** : Nous avons consacré 1 554 heures aux services de soutien afin d'aider les Premières Nations participant au projet pilote de Services de soutien pour le SGF à se préparer en vue de leur participation officielle aux services du CGF, ce qui comprend 1 208 heures consacrées aux services de comptabilité à distance (78 %) et 346 heures consacrées à la formation et à des séances d'information (22 %).
- ➔ **Atelier sur les Nations prospères** : Nous avons organisé deux importants ateliers visant à informer les Premières Nations clientes de la valeur de la certification du SGF; 35 Premières Nations ont envoyé des représentants. Ces ateliers mettaient en vedette des Premières Nations ayant obtenu la certification du SGF.
- ➔ **Projet Feuille de route** : Nous avons rédigé et publié les huit chapitres du projet Feuille de route, un plan autochtone en vue de l'atteinte par les Premières Nations de la prospérité économique et de l'autodétermination, et nous avons entrepris une tournée du projet Feuille de route à l'échelle du Canada afin de continuer d'échanger activement avec les gouvernements, les organisations et les leaders d'opinion autochtones pour faire progresser les initiatives découlant du projet Feuille de route. Les initiatives découlant du projet Feuille de route présentées lors du congrès *Les Premières Nations montrent la voie à suivre* tenu en octobre 2022 ont obtenu un soutien inconditionnel de la part des Premières Nations clientes qui étaient présentes.
- ➔ **Fonction d'organisme de réglementation économique** : Nous avons établi le cadre méthodologique pour la fonction d'organisme de réglementation économique de l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA) et nous avons signé un protocole d'entente avec l'AFNWA et Services aux Autochtones Canada afin de permettre au CGF d'assumer cette fonction.
- ➔ **Reconnaissance professionnelle** : Le CGF est devenu un porte-parole autochtone reconnu par Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada) ainsi qu'à l'échelle internationale par le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB) en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au Canada.
- ➔ **Lettres de commentaires** : Nous avons mis en lumière et défendu l'inclusion des perspectives et points de vue autochtones dans l'établissement de nouvelles normes en matière de comptabilité, de durabilité, de marchés boursiers et d'investissement, entre autres, en répondant à sept demandes de commentaires.
- ➔ **Allocutions** : Le CGF a accepté des invitations à prononcer des allocutions et à faire des présentations à plus de 65 événements s'adressant à diverses organisations et institutions sur divers sujets tels que la réconciliation économique et le projet Feuille de route.

- ➔ **Personnel et bureaux du CGF :** Nous comptons maintenant 103 employés, qui font appel à des consultants spécialisés et à des sous-traitants au besoin. Le CGF a quatre bureaux, soit à Vancouver, à Winnipeg, à Ottawa et à Montréal, y compris de nouveaux locaux partagés avec la CFPN et l'IIPN à Ottawa.
- ➔ **Travail hybride :** Nous avons soutenu le travail flexible, 31 % de nos employés travaillant à distance, au sein de leur communauté, et trois employés sur cinq faisant du télétravail en formule hybride de façon conforme à notre nouvelle politique de télétravail.
- ➔ **Désignations professionnelles :** Le CGF compte désormais dans ses rangs 20 comptables professionnels agréés (CPA), cinq aspirants CPA et sept avocats, en plus d'un grand nombre d'employés détenant un diplôme universitaire dans un domaine pertinent, comme l'administration, l'économie, les affaires, la gestion et les communications. Le CGF a été autorisé par l'organisation de CPA de la Colombie-Britannique à devenir un bureau de formation préapprouvée pour les nouveaux aspirants CPA autochtones.
- ➔ **Ressources humaines :** Nous avons renforcé les capacités du CGF grâce à l'ajout de 36 employés, à la promotion de 14 employés et à l'établissement d'un programme de reconnaissance des états de service.
- ➔ **Diversité, équité et inclusion :** Nous avons signé le code de diversité, d'équité et d'inclusion du Chartered Financial Analyst (CFA) Institute pour les États-Unis et le Canada.
- ➔ **Membres du personnel autochtones :** Nous comptons désormais 54 % de nos employés qui sont des personnes autochtones, y compris 50 % de notre équipe de haute direction.
- ➔ **Technologie de l'information :** Nous avons réalisé un examen exhaustif de nos systèmes de TI, ce qui donnera lieu à l'élaboration d'un plan stratégique de cinq ans pour les TI visant à permettre au CGF de créer un environnement de TI de grande qualité, hautement réactif et économique comprenant des services technologiques fiables facilitant la collaboration et une administration efficace et efficiente.



Progrès et faits saillants

Le CGF surveille, mesure et évalue ses activités continues, ses données de sortie et son impact par rapport à des indicateurs clés, comme l'illustrent les sections suivantes.

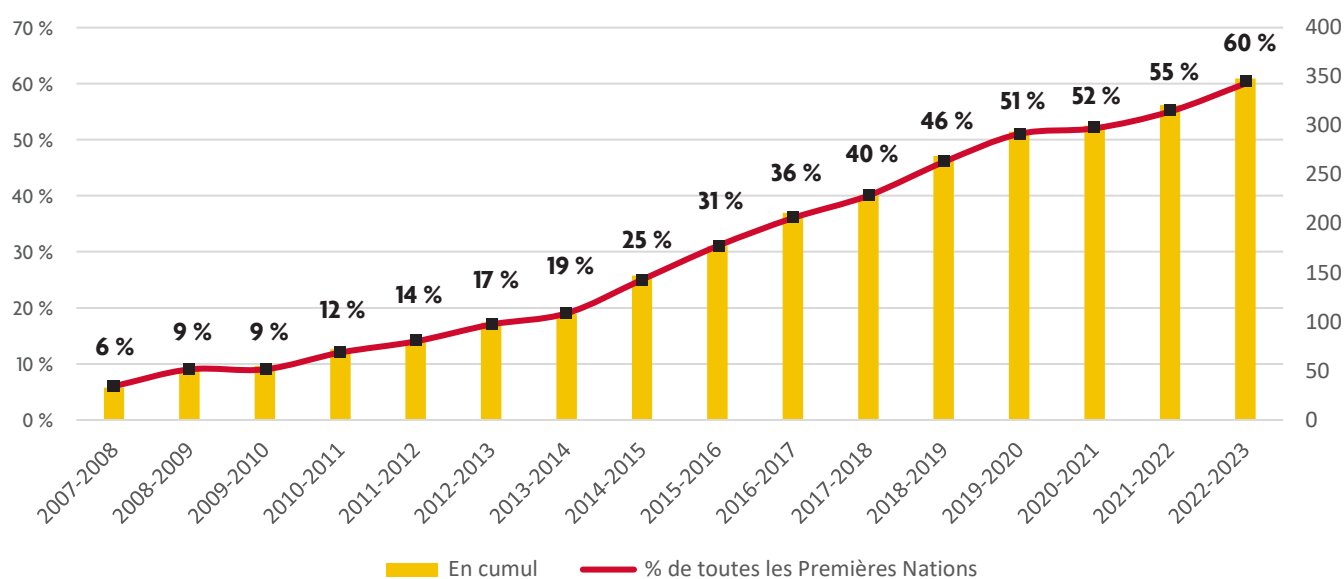
Participation à la LGF par les Premières Nations

FIGURE 4 : Premières Nations au Canada inscrites à l'annexe de la LGF, exercice de référence initial 2007-2008 et cinq derniers exercices

Nombre de Premières Nations nouvellement inscrites à l'annexe de la LGF à chaque exercice et en cumul ainsi qu'en pourcentage des Premières Nations admissibles relevant de la <i>Loi sur les Indiens</i> au Canada						
Exercice	2007-2008	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
À chaque exercice	33	40	25	6	21	27
En cumul	33	269	294	300	321	348
% des Premières Nations admissibles	6 %	46 %	51 %	52 %	55 %	60 %

Le nombre de Premières Nations au Canada choisissant de s'inscrire à l'annexe de la LGF continue de croître chaque année et représente maintenant 60 % des 579 Premières Nations admissibles relevant de la *Loi sur les Indiens* au Canada.

FIGURE 5 : Premières Nations au Canada inscrites à l'annexe de la LGF en pourcentage des Premières Nations relevant de la *Loi sur les Indiens* admissibles au Canada, en cumul de 2007-2008 à 2022-2023



Au cours des 15 années écoulées depuis l'établissement du CGF, le nombre de Premières Nations inscrites à l'annexe de la LGF s'est multiplié par dix.

À la suite du jalon important atteint en 2019-2020, soit le moment où plus de la moitié des Premières Nations au Canada étaient inscrites à l'annexe de la LGF, l'accroissement de l'intérêt des Premières Nations pour la LGF à titre d'important outil de croissance économique et de développement communautaire a continué d'augmenter au cours l'exercice 2022-2023. Malgré les défis occasionnés par la pandémie de COVID-19, 48 Premières Nations se sont inscrites à l'annexe au cours des trois derniers exercices, ce qui a porté leur total à presque trois cinquièmes de toutes les Premières Nations admissibles au Canada.

Jalons atteints par le CGF

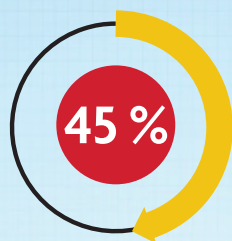
FIGURE 6 : Jalons atteints par le CGF, exercice de référence initial 2011-2012 et cinq derniers exercices

Exercice	2011-2012	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Lettres de coopération signées						
À chaque exercice	7	40	25	18	13	25
En cumul	79*	269	294	312	325	350
Lois sur l'administration financière (LAF) approuvées						
À chaque exercice	7	40	33	16	15	22
En cumul	7	177	210	226	241	263
Certificats du rendement financier (RF) délivrés						
À chaque exercice	5	29	27	15	9	22
En cumul	5	144	171	186	195	217
Certificats du système de gestion financière (SGF) délivrés						
À chaque exercice	s. o.	8	19	9	4	7
En cumul	s. o.	19	38	47	51	58
Premières Nations ayant conclu une entente de subvention de 10 ans						
À chaque exercice	s. o.	84	27	6	13	13
En cumul	s. o.	84	111	117	130	143

*72 lettres de coopérations ont été signées antérieurement.

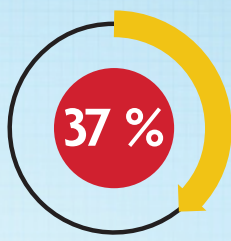
Une fois inscrites à l'annexe de la LGF, les Premières Nations profitent activement des services du CGF et, si elles le choisissent, elles peuvent adopter et faire approuver une LAF et, ultimement, obtenir la certification du RF et du SGF. Le total des Nations ayant signé une lettre de coopération avec le CGF se chiffre actuellement à 350, et en date de l'exercice 2022-2023, 348 Premières Nations étaient inscrites à l'annexe de la LGF. Un total de 263 Premières Nations ont fait approuver leur LAF, ce qui leur permet d'obtenir éventuellement la certification du RF et du SGF. L'intérêt pour le programme de subvention de 10 ans de Services aux Autochtones Canada est également très élevé : 143 Premières Nations de partout au Canada ont maintenant conclu une entente de subvention de 10 ans avec SAC après avoir obtenu une opinion sur la conformité de la LAF et du RAF délivrée par le CGF.

FIGURE 7 : Jalons atteints par le CGF - Nombre et pourcentage des Premières Nations relevant de la *Loi sur les Indiens* admissibles au Canada, par province/territoire, en date de 2022-2023



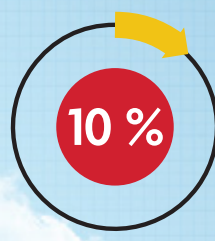
263

Lois sur l'administration financière approuvées



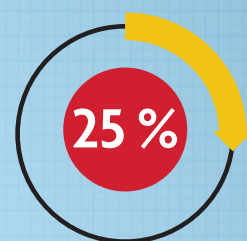
217

Certificats du rendement financier délivrés



58

Certificats du système de gestion financière délivrés



143

Ententes de subvention de 10 ans (1^{er} avril 2023)

Colombie-Britannique			
LAF	116	62 %	
RF	99	53 %	
SGF	34	18 %	
10 ans	73	39 %	

Manitoba			
LAF	30	47 %	
RF	20	31 %	
SGF	5	8 %	
10 ans	9	14 %	

Nouveau-Brunswick			
LAF	6	40 %	
RF	4	27 %	
SGF	0	0 %	
10 ans	2	13 %	

Terre-Neuve-et-Labrador			
LAF	4	100 %	
RF	4	100 %	
SGF	1	25 %	
10 ans	1	25 %	

Alberta			
LAF	12	27 %	
RF	10	23 %	
SGF	1	2 %	
10 ans	2	5 %	

Ontario			
LAF	33	26 %	
RF	29	23 %	
SGF	9	7 %	
10 ans	22	18 %	

Île du-Prince-Édouard			
LAF	1	50 %	
RF	1	50 %	
SGF	0	0 %	
10 ans	1	50 %	

Territoires du Nord-Ouest			
LAF	5	23 %	
RF	3	14 %	
SGF	0	0 %	
10 ans	0	0 %	

Saskatchewan			
LAF	30	43 %	
RF	22	31 %	
SGF	3	4 %	
10 ans	17	24 %	

Québec			
LAF	14	48 %	
RF	13	45 %	
SGF	1	3 %	
10 ans	7	24 %	

Nouvelle-Écosse			
LAF	12	92 %	
RF	12	92 %	
SGF	4	31 %	
10 ans	9	69 %	

Yukon			
LAF	0	0 %	
RF	0	0 %	
SGF	0	0 %	
10 ans	0	0 %	

Le CGF continue de réaliser activement son mandat à l'échelle du Canada visant à promouvoir la participation à la LGF et à soutenir le développement et la certification de la capacité en matière de gestion financière pour toutes les Premières Nations intéressées. La répartition régionale des Premières Nations participantes rend compte d'une combinaison de la répartition réelle des Premières Nations admissibles au Canada et de l'évolution historique de l'intérêt pour la LGF. S'appuyant sur une base solide en Colombie-Britannique et dans les provinces des Prairies, les CGF a fait des progrès considérables au cours des dernières années pour joindre les Nations de l'Ontario, du Québec et du Canada atlantique ainsi que du Nord – des régions qui sont visées par d'importantes initiatives de participation ciblées au cours de la prochaine période de planification.

On compte maintenant des Nations détenant un certificat du RF et du SGF dans toutes les régions du Canada, ce qui reflète l'engagement du CGF à accroître la participation à l'échelle du Canada en offrant des services et une coordination à partir de ses bureaux répartis partout au pays (Vancouver, Winnipeg, Ottawa et Montréal). Bien que la Colombie-Britannique et les provinces des Prairies comptent actuellement la majorité des Premières Nations détenant un certificat du SGF, les autres provinces ainsi que le Nord comptent désormais le quart de toutes les Nations détenant un certificat du SGF.

Au cours de l'exercice 2022-2023, une importante étape a été franchie, puisque 217 Premières Nations – soit plus du tiers de toutes les Nations admissibles au Canada – ont obtenu la certification du rendement financier.

Ateliers de développement de la capacité

L'équipe DCI s'adapte aux besoins des Nations dans sa façon de travailler avec elles et continue de concevoir de nouvelles ressources et de nouveaux outils pour les soutenir dans leur parcours. En 2022–2023, le CGF a donné plus de 1 000 ateliers spécialisés et séances d'orientation pour les Premières Nations intéressées partout au Canada.

75 %

de ces ateliers ont été consacrés
à la certification du SGF

18 %

des sujets abordés portaient
sur les pratiques financières

62 %

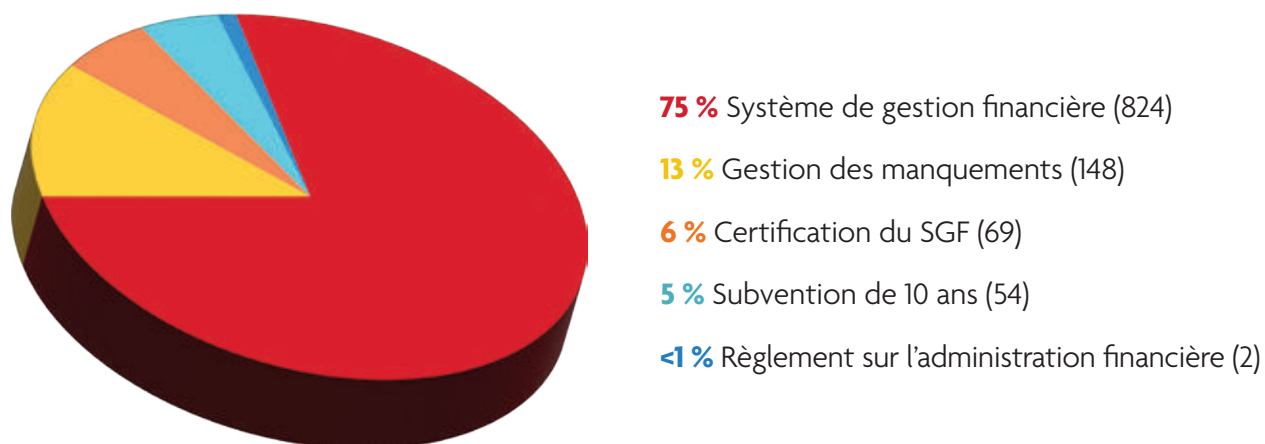
des participants étaient
composés de membres de la
haute direction d'une Nation



« Merci au conseil et au personnel de Seabird pour son travail acharné et son dévouement. Ce certificat reflète le souhait du conseil et de l'administration de faire preuve d'une plus grande transparence et d'une meilleure reddition de comptes envers la communauté. »

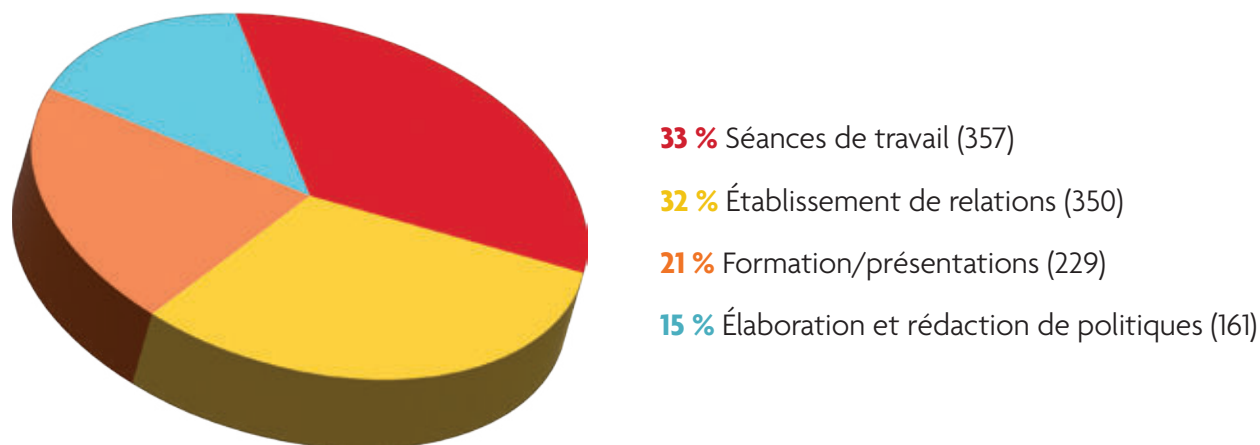
– Chef James Harris, Seabird Island Band, Colombie-Britannique (Certification du SGF en 2023)

FIGURE 8 : Ateliers du CGF donnés en 2022–2023, par type de client



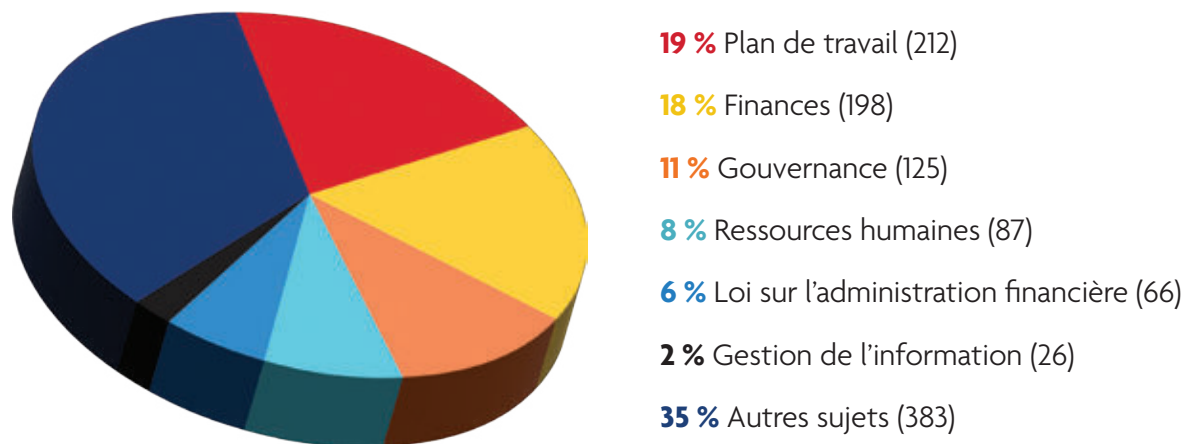
Bien que la plupart des ateliers (trois quarts) aient porté essentiellement sur la mise en œuvre du système de gestion financière, un nombre considérable de séances ont été consacrées à d'autres besoins des clients, notamment les besoins des Premières Nations participant au PPM, des Premières Nations détenant déjà un certificat du SGF et des Premières Nations participant au programme de subvention de 10 ans de SAC.

FIGURE 9 : Ateliers du CGF donnés en 2022-2023, par type d'atelier



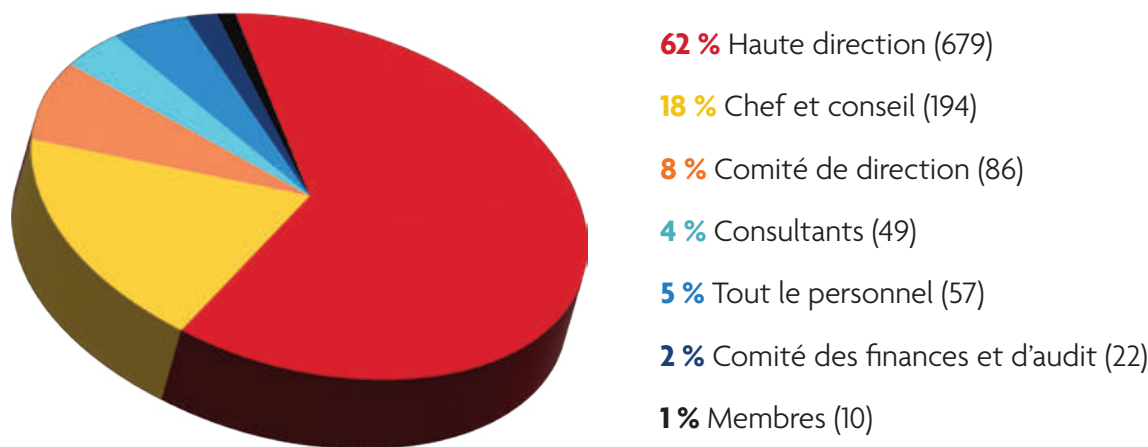
Les séances comme telles permettaient de regrouper de façon sainement équilibrée différentes approches, un tiers des séances étant consacré aux séances de travail et à l'établissement de relations, et un cinquième étant consacré à la formation et aux présentations à proprement parler. Pour aider les Premières Nations à composer avec la complexité qui accompagne les lois, les normes et les pratiques liées à la gestion financière, 161 séances (15 %) données au cours de l'exercice traitaient de l'élaboration et de la rédaction de politiques.

FIGURE 10 : Ateliers du CGF donnés en 2022-2023, par sujet



Le CGF a continué de s'assurer que ses ateliers et séances de formation traitaient de nombreux sujets d'intérêt pour les Premières Nations qui sont ses clientes, de la Loi sur l'administration financière jusqu'à la planification du travail, la gouvernance, les finances, les ressources humaines et la gestion de l'information. Plus du tiers de ces séances (35 %) ont traité d'autres sujets d'intérêt.

FIGURE 11 : Ateliers du CGF donnés en 2022-2023, par public cible



Bien que les deux tiers (62 %) des ateliers et séances de formation du CGF se soient adressés à des membres de la haute direction des Premières Nations, d'autres séances se sont adressées à d'autres groupes importants, notamment le chef et le conseil, le comité de direction et d'autres partenaires et participants clés.

RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE ET INNOVATION : LES PREMIÈRES NATIONS MONTRENT LA VOIE À SUIVRE – CINQUIÈME ÉDITION

Du 4 au 6 octobre 2022 s'est tenu au centre-ville de Winnipeg le cinquième congrès *Les Premières Nations montrent la voie à suivre* organisé conjointement par le CGF et d'autres institutions de la LGF ainsi que par le Conseil consultatif des terres. Ce forum, qui portait sur la résilience économique et l'innovation, a présenté des Premières Nations qui sont aux premières loges de l'accroissement des pouvoirs et a mis en lumière les accomplissements réalisés grâce à des ententes et des lois initiées par les Premières Nations afin d'améliorer leur économie au moyen d'une plus grande indépendance financière, d'une meilleure gestion financière, du financement par obligations et d'une saine gouvernance des terres. Plus de 200 personnes se sont réunies pour ce congrès, tandis que 100 personnes y ont participé à distance.

Ce congrès a donné l'occasion aux participants de se renseigner davantage sur les institutions de la LGF et le Conseil consultatif des terres ainsi que sur les façons dont ces institutions peuvent soutenir et rehausser les innovations dans la relation financière des Premières Nations avec la Couronne, y compris en ce qui a trait à la subvention de 10 ans. Le CGF a tenu un kiosque virtuel et sur place pour informer les Nations sur les services offerts par le CGF et les assister à cet égard.

Le chef de la direction et le chef de la direction adjoint ont fait des allocutions au sujet de l'éventuel Conseil autochtone sur la réglementation financière et les normes d'information.







Clients du CGF ayant obtenu la certification du SGF en 2022-2023

Le CGF est heureux de reconnaître le dévouement et le travail acharné des gouvernements des Premières Nations ci-dessous qui ont obtenu la certification du système de gestion financière au cours de l'exercice 2022-2023.

Atikameksheng Anishnawbek

Ontario, 26 janvier 2023



Adams Lake Indian Band

Colombie-Britannique, 4 mai 2022



Adams Lake Indian Band

Première Nation Leq'a:mel

Colombie-Britannique, 1^{er} décembre 2022



Première Nation Douglas

Colombie-Britannique, 21 juillet 2022



Xa'xtsa
Douglas First Nation

Seabird Island Band

Colombie-Britannique, 26 janvier 2023



Seabird Island Band

Première Nation Doig River

Colombie-Britannique, 21 juillet 2022



Première Nation Sheshegwaning

Ontario, 21 juillet 2022



Mise à jour sur nos initiatives

Mise à jour sur le Programme de prévention des manquements

La réussite du projet pilote de prévention des manquements s'est poursuivie afin de soutenir les Premières Nations souhaitant se sortir de la situation de gestion par un tiers auprès de SAC. À tout moment au cours de l'exercice écoulé, l'équipe DCI interagissait avec environ 21 clients. L'équipe continue d'élargir son offre de services et ses conversations dans le but d'inclure jusqu'à 25 clients au total.

Plusieurs réussites témoignent du travail du CGF à cet égard, notamment :

- ➔ Deux Nations se sont sorties de la situation de gestion par un tiers, selon SAC.
- ➔ Deux Nations ont signé une LAF.
- ➔ Cinq Nations travaillent à se conformer aux exigences de la subvention de 10 ans.

En outre, plusieurs Nations ont exprimé leur intention de donner vie à leur LAF et, ultimement, d'obtenir la certification du SGF.

Vingt Nations ont participé durant l'exercice, qui sont réparties comme suit :

- ➔ 11 dans la région centrale – T.N.-O., Sask., Man., nord-ouest de l'Ontario
- ➔ 9 dans la région de l'est – Ont. Qc, Atlantique

« Après avoir traversé ce processus avec le CGF, la Première Nation Doig River est maintenant en bonne posture pour mettre en œuvre la vision de sa communauté d'établir une réserve urbaine, de protéger et de restaurer nos terres et nos ressources, et de bâtir des entreprises qui reflètent les valeurs et la culture de notre communauté. Le conseil de la Première Nation Doig River est très heureux d'avoir franchi cette étape qu'est la certification du système de gestion financière par le CGF; il s'agit d'un accomplissement important pour notre administration et notre communauté. Nous sommes impatients de maintenir ces systèmes et de nous en servir comme tremplin pour créer de la richesse et un avenir solide et durable pour nos membres. »

**– Conseil de la Première Nation Doig River, Colombie-Britannique
(Certification du SGF en 2022)**

Exemple de réussite d'un participant au PPM : Nation crie Cumberland House

Située à cinq heures au nord de Saskatoon, la Nation crie Cumberland House a signé l'adhésion au Traité n° 5 le 24 septembre 1875. Anciennement connue sous le nom de bande Cumberland House, cette Nation comprend un total de cinq réserves désignées pour la Nation crie Cumberland House.

Grâce à ses efforts pour tenir des rencontres en personne, elle a fait d'importants progrès au fil des années.



Parcours du client :

Passé

- ➔ La Nation crie Cumberland House a commencé à travailler avec le CGF dans le cadre du projet pilote de prévention des manquements avec une ressource spécialisée financée par SAC.
- ➔ La Nation a signé une LAF et rebâti son bureau administratif après sa destruction complète lors d'un incendie. Durant cette période, la Nation a également vécu une élection, en août 2021.

Présent

- ➔ Le soutien en développement de la capacité à l'égard de quatre politiques et d'un plan stratégique ainsi que les Services de soutien pour le SGF ont donné lieu à une opinion de conformité en vue de la subvention de 10 ans.
- ➔ Le CGF a appris que la Nation ne sera plus soumise aux interventions de SAC.



Avenir

- ➔ Alors que la Nation travaille pour ne plus être soumise aux interventions de SAC, elle poursuit son engagement grâce au projet pilote de prévention des manquements du SGF et aux Services de soutien pour le SGF.
- ➔ La Nation se prépare au processus d'examen en vue de la subvention de 10 ans, à laquelle elle est maintenant admissible.
- ➔ L'engagement du conseil à tenir des rencontres en personne et au sein de la communauté alors que la Nation travaille à l'obtention de la certification du SGF continuera d'être un facteur influençant sa réussite continue.

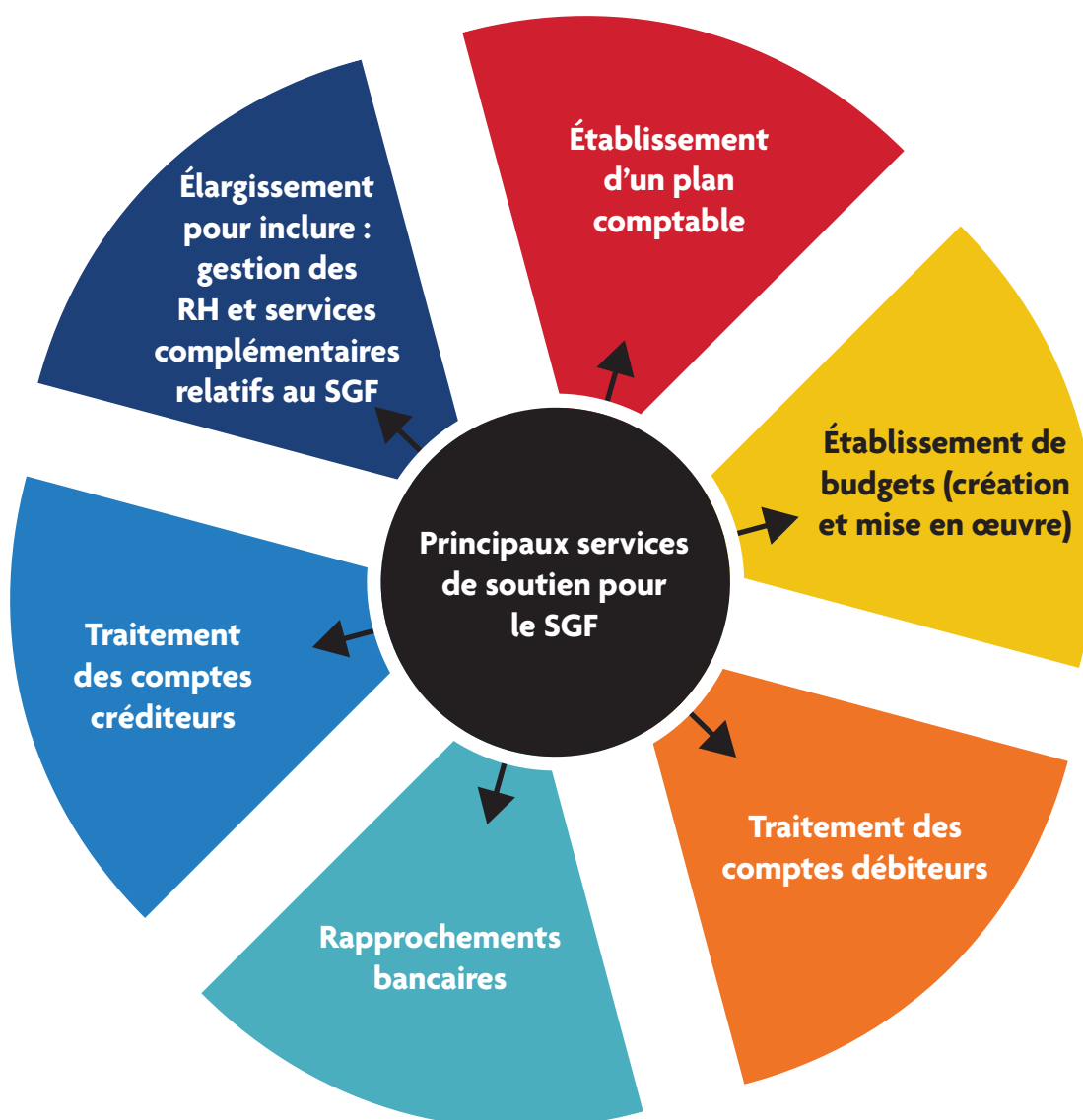
Mise à jour sur les Services de soutien pour le SGF

Les Services de soutien pour le SGF sont offerts à dix Nations et visent à inclure cinq autres Nations d'ici la fin de l'exercice 2023, pour un total de 15 Nations.

La demande pour des services de comptabilité à distance et des formations dans le cadre des Services de soutien pour le SGF a augmenté considérablement au cours de l'exercice. Par exemple, de nombreux clients ont demandé une formation en établissement de budgets.

En raison de la demande au cours de la première année de ce projet pilote, le conseil d'administration du CGF a approuvé un plan d'élargissement de ces services afin de pouvoir les offrir à un maximum de 32 clients. Cet élargissement fait actuellement l'objet de discussions avec SAC.

Figure 12 : Principales composantes des Services de soutien pour le SGF



Mise à jour sur la subvention de 10 ans

Un total de 130 Premières Nations ont conclu des ententes de subvention de 10 ans au cours de l'exercice 2022-2023. De plus, 17 Premières Nations ont reçu des opinions sur l'admissibilité pour l'exercice commençant le 1^{er} avril 2023, et 13 d'entre elles ont conclu une entente de subvention de 10 ans avec SAC.

Le CGF a poursuivi son travail auprès de SAC et des participants à la subvention de 10 ans afin de produire des rapports sur le rendement financier continu. Par ailleurs, le CGF travaille à la rédaction de procédures convenues relatives à la mise en œuvre de la Loi sur l'administration financière ou du Règlement sur l'administration financière d'une Première Nation. Les participants à la subvention de 10 ans sont ainsi en mesure de démontrer qu'ils répondent toujours aux critères d'admissibilité de la subvention de 10 ans selon l'entente de financement.

Au cours de l'exercice 2022-2023, 18 Premières Nations ont obtenu un soutien en développement de la capacité visant précisément les critères d'admissibilité à la subvention de 10 ans, ce qui comprend notamment les activités présentées dans le tableau ci-dessous.

Mise en œuvre initiale de la LAF	Éléments liés à la subvention de 10 ans
➔ Budgets annuels ➔ Rapports financiers trimestriels ➔ Rapports financiers mensuels	➔ Gouvernance de la politique relative au système de gestion financière ➔ Politique financière ➔ Plan financier quinquennal ➔ Rapport annuel ➔ Organigramme ➔ Plan stratégique ➔ Établissement du Comité des finances et d'audit

Mise à jour sur l'organisme de surveillance économique de l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA)

Le CGF est fier de soutenir la création de l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA).

L'objectif de l'AFNWA est d'assurer les services d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées auprès de plus de 4 500 foyers et entreprises établis sur des réserves, soit un total de 60 % des membres des Premières Nations vivant sur des réserves dans le Canada atlantique. Le plan décennal de l'AFNWA, reconnu par le gouvernement fédéral en 2022, vise à remédier aux importantes lacunes au chapitre des services d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées.



En raison du besoin de surveillance indépendante – reconnu par l'AFNWA et par Services aux Autochtones Canada – le CGF continuera de travailler à l'établissement de la structure technique et administrative nécessaire pour assumer le rôle d'organisme indépendant de surveillance financière de façon responsable et efficace.

En 2023, le CGF avait défini les services qu'il offrira à titre d'organisme indépendant de supervision et de surveillance économique aux fins de la surveillance des activités économiques de l'AFNWA. Nous avons élaboré conjointement le processus ainsi que des instruments permettant d'examiner et d'évaluer les budgets d'exploitation et relatifs aux immobilisations de l'AFNWA. Nous terminerons bientôt notre premier cycle d'évaluation du budget d'exploitation de 2023 de l'AFNWA. Cet important projet pourra servir de modèle pour les futurs projets menés par les Premières Nations visant le transfert de responsabilités actuellement assumées par le gouvernement fédéral dans les domaines vitaux pour ces Nations.



Mise à jour sur le projet Feuille de route

Au cours de l'exercice 2022-2023, le CGF a rédigé et publié les huit chapitres du projet Feuille de route, un plan autochtone en vue de l'atteinte par les Premières Nations de la prospérité économique et de l'autodétermination, et a entrepris une tournée du projet Feuille de route à l'échelle du Canada afin de continuer d'échanger activement avec les gouvernements, les organisations et les leaders d'opinion autochtones pour faire avancer les initiatives découlant du projet Feuille de route.

Le projet Feuille de route offre des options réalistes et significatives de soutien aux gouvernements des Premières Nations souhaitant autre chose que l'approche à taille unique actuelle d'un système colonial qui a échoué.

Le projet Feuille de route favorise la prospérité économique, l'autonomie et la capacité d'autonomie gouvernementale efficace des Premières Nations. Il soutient également la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) au moyen d'initiatives dirigées par les Autochtones et des droits inhérents des peuples autochtones énoncés dans la Constitution canadienne.

Le CGF a mis au point une illustration de la façon dont le projet Feuille de route peut être bénéfique pour les Premières Nations dans une courte vidéo animée accessible sur notre site Web.

Le projet Feuille de route est divisé en huit chapitres totalisant plus de 400 pages de propositions en vue d'apporter des changements concrets. Ce parcours vise à permettre ce qui suit pour les Premières Nations :

- ➔ Décisions de fond éclairées reposant sur des statistiques et des données
- ➔ Meilleures infrastructures grâce à un soutien institutionnel et à un meilleur accès au capital
- ➔ Réconciliation économique grâce à une économie autochtone vigoureuse
- ➔ Plus grande autonomie grâce à des options permettant d'accroître la compétence et les pouvoirs financiers des Premières Nations
- ➔ Économies d'échelle et prestation de services améliorée grâce à la collaboration entre les Premières Nations
- ➔ Meilleure gouvernance grâce au développement de la capacité et au soutien d'institutions autochtones

« Le projet Feuille de route reflète ce que nous ont dit les Premières Nations que nous servons. Il reflète les idées et les expériences de nos partenaires au sein des Premières Nations, de même que d'autres organisations autochtones en matière de réconciliation économique et d'autonomie gouvernementale. »

– Geordie Hungerford, chef de la direction du CGF







Mise à jour sur l'étude de délimitation de l'étendue pour la Commission d'investissement

Il existe une lacune évidente dans les services d'investissement et les avantages financiers s'y rattachant qui sont offerts aux gouvernements et aux organisations autochtones, y compris ceux ayant d'importants portefeuilles d'actifs et règlements en cours. Par exemple, la Banque Royale du Canada estime que des actifs d'investissement de 20 milliards de dollars sont détenus dans des fiducies pour la population autochtone du Canada. À l'échelle du Canada, de 20 à 100 milliards de dollars de plus sont anticipés au cours des prochaines années relativement aux revendications territoriales, aux règlements et au développement de ressources qui sont en cours. Toutefois, malgré ces actifs actuels et anticipés, les investissements autochtones continuent de générer des rendements beaucoup moins élevés comparativement à ceux des autres ordres de gouvernement. Le rendement moyen sur 10 ans d'une caisse de retraite publique est d'environ 9,2 %, tandis que celui des fonds détenus en fiducie par le gouvernement du Canada pour la population autochtone n'est que de 1,7 %.

Pour éliminer cet écart, la CGF a proposé la création de la Commission d'investissement autochtone (CIA), qui pourrait agir comme un gestionnaire de fonds pour les Premières Nations, comme le font la Caisse de dépôt et placement du Québec et d'autres gestionnaires de fonds provinciaux. La CIA offrirait un soutien à l'ensemble des Premières Nations pour leur permettre de faire ce qui suit :

- ➔ Regrouper les investissements et réaliser des économies d'échelle afin de générer de meilleurs taux de rendement et une plus grande diversification.
- ➔ Réinvestir dans les communautés.
- ➔ Créer une caisse de retraite pour les Premières Nations afin de permettre aux employés de l'administration d'une Nation de recevoir des prestations de retraite, comme les fonctionnaires d'autres ordres de gouvernement.

En 2022-2023, le CGF a entrepris une étude de délimitation de l'étendue – appuyée par RCAANC au moyen d'un financement fondé sur une proposition – afin de démarrer l'étude et les échanges avec les parties prenantes dans le but de créer un plan d'action réalisable pour l'établissement de la CIA. Le CGF terminera cette étude en 2023-2024.

À la défense de la perspective autochtone dans les normes d'information sur la durabilité et les facteurs ESG

De nouvelles normes relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont en cours d'élaboration dans les secteurs de la comptabilité, des marchés boursiers et des sociétés et verront bientôt le jour. Il est essentiel que les peuples autochtones participent à ce processus d'établissement des nouvelles normes.

En incluant les enjeux autochtones au cœur des facteurs ESG, les normes établies permettront de réduire le coût en capital de projets de valeur plus verts et plus durables. Il sera ainsi plus facile d'attirer des investissements, de faire progresser la réconciliation économique et de concrétiser la DNUDPA.

Le 3 novembre 2021, à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP26), le président du conseil de fiduciaires de l'International Financial Reporting Standards Foundation a annoncé la création du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB, pour International Sustainability Standards Board) dont l'un des bureaux de soutien régionaux sera situé à Montréal. La création de l'ISSB témoigne de l'important désir des actionnaires, des investisseurs, des intervenants sur les marchés financiers et des organismes de réglementation financiers d'avoir des normes uniformes et rigoureuses en ce qui a trait à la communication de l'information sur les facteurs ESG. Chacun des facteurs ESG renferme une composante autochtone, en raison des conséquences disproportionnées sur les peuples autochtones qu'ont eues l'exploitation des ressources et la colonisation.

En 2021-2022, le CGF a engagé la somme de 1,0 million de dollars sur cinq ans pour le « fond de bienvenue » de Comptables professionnels agréés (CPA) Canada dans le cadre de la soumission du gouvernement du Canada en vue de l'établissement d'un nouveau bureau de l'ISSB au Canada. L'engagement financier du CGF envers le projet Eureka de CPA Canada s'appuie sur un financement de RCAANC. Le premier appel de liquidités, au montant de 0,2 M\$, a eu lieu en 2022-2023.



La création de nouvelles normes internationales d'information sur la durabilité est une excellente occasion pour le CGF et d'autres organisations autochtones d'influencer les marchés financiers, en veillant à ce que les principes de réconciliation et de la DNUDPA soient pris en compte dans la présentation de l'information financière et sur les placements ainsi que dans la prise de décisions à cet égard par les entreprises.

Au cours de 2022-2023, le CGF a présenté une proposition de financement et reçu un financement de RCAANC en soutien à son engagement auprès de l'ISSB et des fiduciaires de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation pour l'établissement de normes ESG. Le 18 octobre 2022, des représentants du CGF se sont rendus à Montréal pour rencontrer les représentants de l'ISSB. La délégation du CGF a expliqué le lien entre la présentation de l'information et les exigences d'informations à fournir autochtones, la valeur d'entreprise et l'importance de la reconnaissance du territoire.

Le 15 février 2023, l'IFRS Foundation a invité le CGF au dîner des champions canadiens pour les normes mondiales de présentation de l'information sur la durabilité, à Montréal, où elle a fait un compte rendu des progrès réalisés par l'ISSB et a fait part de ses visées pour l'année à venir. Plus tard au cours de la même semaine, le CGF a assisté au premier symposium portant sur les normes IFRS sur la durabilité.



Le CGF travaille pour s'assurer que les enjeux autochtones sont intégrés aux nouvelles normes ESG. Nous sommes en très bonne posture pour réaliser ce travail en raison de notre expertise financière, de l'imputabilité que nous avons envers les Premières Nations et de notre vision à long terme du développement économique et de la durabilité. En prenant part aux processus de consultation publique et en communiquant de façon proactive des points de vue éclairés, le CGF favorise la réconciliation économique. Au cours de l'exercice, le CGF a élaboré ou présenté des commentaires, des conseils et de l'information contextuelle afin de favoriser et d'accroître la compréhension et l'appréciation des facteurs propres aux besoins, intérêts, circonstances et perspectives autochtones, notamment grâce à des communications et des échanges avec les organisations et associations suivantes :

- ➔ Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (ISSB, pour International Sustainability Standards Board)
- ➔ Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB, pour International Public Sector Accounting Standards Board)
- ➔ Securities and Exchange Commission (SEC)
- ➔ Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)
- ➔ Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP)
- ➔ Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada (CEIN)
- ➔ Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)
- ➔ CPA Canada Council of Chairs
- ➔ Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification (CSNAC)
- ➔ Conseil de surveillance de la normalisation comptable (CSNC)
- ➔ Fiduciaires de l'IFRS Foundation
- ➔ Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)
- ➔ Banque du Canada

« De nombreuses graines ont été plantées au cours des dernières années pour faire de cette vision une réalité. Nous avons développé une gouvernance rigoureuse au moyen de l'adoption de lois telles que notre Loi sur l'administration financière grâce à la collaboration avec le Conseil de gestion financière des Premières Nations. Notre Nation est également très fière d'avoir obtenu le certificat du système de gestion financière délivré par le CGF. Nous considérons cette certification comme la preuve que la Première Nation Sheshegwaning observe les normes les plus élevées en matière de pratiques financières et comme un accomplissement important pour l'atteinte de nos objectifs à long terme. »

– Chef Alan Endanawas, Première Nation Sheshegwaning, Ontario (Certification du SGF en 2022)

Conférence des Nations Unies sur la biodiversité : COP15 à Montréal

Au cours de 2022-2023, le CGF a présenté une proposition de financement et reçu un financement de RCAANC en soutien à sa participation à la COP15, qui s'est tenue en décembre 2022 à Montréal. La participation à la COP15 était un élément important de notre travail de promotion de l'inclusion de la perspective autochtone dans les facteurs ESG. La COP15 a permis de mettre en lumière l'importante contribution que les peuples autochtones peuvent apporter pour préserver la biodiversité et mener l'humanité vers un avenir plus durable.

Parmi les éléments soulevés par le CGF à la COP15, nous avons plaidé en faveur de cadres réglementaires pour les crédits carbone afin de créer des occasions pour les gouvernements, les communautés et les entreprises autochtones. La représentation autochtone dans le développement de ces cadres est essentielle.

La communauté mondiale se rend compte que des gestes concrets pour la biodiversité et les changements climatiques ne peuvent être posés en l'absence d'incitatifs financiers et de normes. De nouvelles sommes seront accessibles pour les projets et programmes environnementaux. Le CGF sera un ardent défenseur de l'inclusion des enjeux autochtones dans les normes ESG et de l'accès aux occasions découlant de ces nouvelles ressources par les communautés des Premières Nations.

Les peuples autochtones ont prospéré pendant des milliers d'années tout en préservant et en favorisant la biodiversité.

À présent, alors que la biodiversité mondiale est en danger, tous les peuples pourront bénéficier de l'adhésion aux enseignements autochtones selon le principe de la septième génération. Cela signifie que les décisions prises aujourd'hui doivent être positives et durables pour les sept prochaines générations.

La COP15 a été une belle occasion pour le CGF d'établir et de consolider ses relations avec les leaders autochtones en matière de durabilité de partout dans le monde. Nous avons également pu être présents lorsque le nouveau Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité a annoncé la nomination du chef de la direction du CGF, Geordie Hungerford, à titre de conseiller du président de l'organisation en matière d'enjeux autochtones.



Orientation stratégique

Objectifs et priorités à long terme généraux

L'orientation stratégique du CGF est établie par son conseil d'administration. De façon périodique, le conseil et les membres de la haute direction tiennent une séance de planification stratégique afin de revoir les plans et les priorités pour les années à venir.

Le plan quinquennal de 2019 à 2024 approuvé par le conseil d'administration, Explorer et établir de nouveaux horizons, comporte 10 objectifs stratégiques :

1. **Accroître la clientèle**
2. **Améliorer la communication**
3. **Améliorer la technologie**
4. **Optimiser le programme de subvention de 10 ans**
5. **Offrir des services de soutien**
6. **Rehausser les services aux clients**
7. **Être prêts pour les interventions**
8. **Devenir l'administrateur de la gestion des manquements**
9. **Renforcer la capacité organisationnelle générale**
10. **Soutenir les autres institutions de façon proactive**

Afin d'offrir une vision à long terme et un contexte stratégique global pour orienter la mise en œuvre de ces objectifs stratégiques, le conseil d'administration a tenu en 2021 une séance de planification stratégique qui établit quatre priorités stratégiques à long terme :

1. **Mettre l'accent sur la valeur de la certification du SGF pour les Premières Nations et pour le gouvernement; préconiser une présentation de l'information plus judicieuse.**
2. **Être un leader d'opinion en matière de gestion financière et de développement économique des peuples autochtones; être le lien stratégique pour la défense de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et le réseautage s'y rattachant.**
3. **Se préparer aux importants changements découlant de la DNUDPA qui transformeront les relations avec le gouvernement et les entreprises.**
4. **Élaborer une stratégie pour les ressources humaines, le recrutement et le développement de la capacité qui soit cohérente, durable et axée sur nos valeurs.**

La mise en œuvre de ces quatre thèmes stratégiques est interprétée et reflétée dans le rythme, le ton et l'ampleur des mesures et initiatives précises mises de l'avant par le CGF chaque année.

La direction que nous prenons en 2023-2024 et par la suite

Le plan directeur du CGF pour 2023-2024 a été approuvé par le conseil d'administration le 30 mars 2023. Les principales initiatives pour 2023-2024 et par la suite comprendront les engagements importants et les orientations stratégiques suivants :

- ➔ **Poursuivre la mise en œuvre du projet Feuille de route en vue d'accroître la compétence et les capacités financières des Premières Nations :** Le CGF continuera de faire la promotion du projet Feuille de route et de voir à sa mise en œuvre en collaboration avec les institutions de la LGF qui sont ses partenaires afin d'offrir au Canada et aux Premières Nations une voie vers une plus grande autonomie gouvernementale des peuples autochtones grâce aux institutions dirigées par les Autochtones.
- ➔ **Réformer la gestion des manquements :** Le CGF fera le nécessaire pour obtenir un financement permanent pour son programme de prévention des manquements (PPM) lui permettant d'aider les gouvernements des Premières Nations à développer leurs capacités en gestion financière et à se sortir de la situation de gestion par un tiers. Ce financement permettra au CGF d'élargir le PPM au fil du temps de manière à inclure toutes les Premières Nations intéressées.
- ➔ **Appuyer la nouvelle relation financière entre les Premières Nations et le Canada :** Depuis l'instauration de cette nouvelle relation en 2018, 129 Premières Nations ont bénéficié des avantages d'un financement à long terme et ont conclu des ententes de subvention de 10 ans avec le Canada. Le CGF continuera de soutenir le programme de subvention de 10 ans par l'entremise du protocole d'entente conclu avec Services aux Autochtones Canada (SAC) prévoyant notamment l'admissibilité des autorités sanitaires et des conseils tribaux.
- ➔ **Élargir les services du CGF :** Grâce aux modifications devant être apportées à la LGF, le CGF pourra continuer d'élargir et de clarifier son mandat en soutien des communautés qu'il sert. Le CGF continuera également son travail collaboratif sur les initiatives visant à faciliter l'offre de services de certification aux Premières Nations autonomes et aux Premières Nations signataires d'un traité moderne.
- ➔ **Établir une capacité d'analyse de données et de statistiques des Premières Nations en vue de prendre des décisions d'orientation éclairées :** Dans le cadre des modifications proposées à la LGF, le CGF et les autres institutions de la LGF assumeront une fonction et des capacités rehaussées en matière de collecte de données qui leur permettront de surveiller la croissance et d'améliorer la planification fondée sur des éléments probants ainsi que le processus de prise de décisions à l'égard d'objectifs organisationnels.
- ➔ **Élargir le projet pilote de Services de soutien pour le SGF :** Le CGF élargira les Services de soutien pour le SGF et leur rayonnement. Les Services de soutien pour le SGF ont fait leurs preuves en permettant de surmonter des obstacles qui empêchaient les Premières Nations d'accéder à des services et à du soutien dans le cadre de la LGF, notamment en raison de l'isolement des communautés, de leur petite taille ou de leur incapacité à attirer du personnel qualifié.

- ➔ **Tirer parti du rôle d'organisme de surveillance du CGF auprès de l'Atlantic First Nations Water Authority (AFNWA) :** Le CGF continuera de rehausser son rôle d'organisme de surveillance indépendant pour l'AFNWA, qui a pour mandat d'offrir des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement de l'eau à plus de 4 500 foyers et entreprises situés sur des réserves dans le Canada atlantique. Le CGF définira et offrira les services d'organisme indépendant de supervision et de surveillance économique aux fins de la surveillance des activités économiques de l'AFNWA. Cet arrangement pourra servir de modèle pour les futurs projets menés par les Premières Nations visant le transfert de responsabilités actuellement assumées par le gouvernement fédéral en assurant un financement adéquat.
- ➔ **Obtenir un financement à long terme stable et durable pour le CGF :** Le CGF continuera de faire le nécessaire pour obtenir le financement dont il a besoin auprès de RCAANC et de SAC afin d'avoir une plus grande stabilité et de pouvoir planifier des engagements à plus long terme à l'égard d'initiatives plus complexes et importantes.
- ➔ **Promouvoir et intégrer les perspectives autochtones dans les normes de présentation de l'information sur la durabilité :** Le CGF soutiendra les efforts à l'échelle nationale et mondiale visant à s'assurer que les perspectives, les sensibilités et les circonstances des peuples autochtones sont prises en compte dans les nouvelles normes de présentation des arrangements et des engagements en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).
- ➔ **Renforcer la capacité organisationnelle du CGF :** Le CGF continuera sa transformation organisationnelle afin de s'assurer de pouvoir continuer de répondre aux demandes des clients et de leur offrir ses services et d'être en mesure de consolider sa collaboration avec les institutions de la LGF et les partenaires gouvernementaux.



États financiers de 2022-2023

Les états financiers de 2022-2023 témoignent de la croissance continue du CGF et de la demande pour ses services.

Les produits de 21,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont augmenté de 7,5 M\$ comparativement à ceux de 13,6 M\$ à l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 55 %. La composante la plus importante des produits du CGF en 2022-2023 provient de financements de RCAANC (16,4 M\$) et de SAC (4,3 M\$).

Les charges de 21,1 M\$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023 ont augmenté de 7,6 M\$ comparativement à celles de 13,5 M\$ à l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 56 %. La majeure partie de cette hausse est attribuable aux salaires et avantages sociaux, qui ont augmenté de 4,0 M\$, ou 30 %, le CGF étant passé de 77 à 103 employés au cours de l'exercice. Nos effectifs ont augmenté au rythme de la croissance des besoins de soutien des Premières Nations développant leurs capacités en matière de gouvernance administrative et de gestion financière. Au cours de l'exercice, nous avons également renoué avec les visites sur place des Premières Nations qui sont nos clientes, après la levée des interdictions de déplacement liées à la pandémie de COVID-19, ce qui s'est traduit par une augmentation des dépenses liées aux déplacements, qui sont passées de 0,1 M\$ en 2021-2022 à 1,3 M\$ en 2022-2023. La hausse des coûts de fonctionnement pour l'exercice tient compte de l'investissement par le CGF dans le renforcement de sa structure interne en raison de la croissance qu'il connaît pour répondre aux besoins de ses clients.

La hausse de 55 % des charges comparativement à l'exercice précédent et le moment de la réception des nouveaux financements ont tous deux contribué à la hausse des soldes de trésorerie (19,1 M\$) et de produits reportés (16,9 M\$) au 31 mars 2023 comparativement à ceux de l'exercice précédent. Les financements de RCAANC et de SAC, qui totalisent 12,0 M\$, ont été reçus vers la fin de l'exercice, soit en février 2023.

Ce portrait des résultats financiers du CGF pour l'exercice clos le 31 mars 2023 doit être lu conjointement avec les états financiers audités et les notes annexes ci-joints.



États financiers du

**Conseil de gestion financière
des Premières Nations**

et rapport de l'auditeur indépendant

Exercice clos le 31 mars 2023



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

B.P. 10426 777 Dunsmuir Street

Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K3 Canada

Téléphone 604-691-3000

Télécopieur 604-691-3031

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration du Conseil de gestion financière des Premières Nations

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil de gestion financière des Premières Nations (« CGF »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2023;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CGF au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du CGF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel 2022-2023, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CGF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CGF ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CGF.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

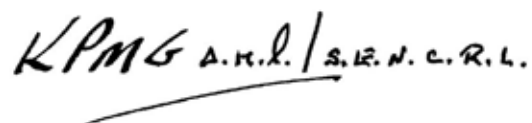
En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CGF;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CGF à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CGF à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés



Vancouver, Canada
Le 14 juin 2023

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

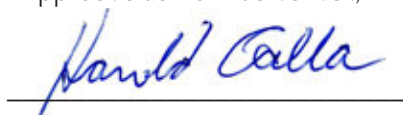
État de la situation financière

Au 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie [note 5 a)]	18 651 612 \$	11 983 455 \$
Trésorerie soumise à des restrictions (note 2)	500 000	500 000
Débiteurs	280 941	96 170
Frais payés d'avance	108 625	85 046
	19 541 178	12 664 671
Dépôts de garantie	517 128	488 578
Immobilisations (note 3)	1 320 529	973 722
	21 378 835 \$	14 126 971 \$
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 347 175 \$	1 617 871 \$
Produits reportés (note 5)	16 927 525	10 751 772
Fonds de réserve pour les interventions (note 2)	500 000	500 000
Tranche à court terme des obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	31 708	29 644
Tranche à court terme des avantages incitatifs à la location reportés (note 7)	113 308	—
	19 919 716	12 899 287
Obligation découlant de contrats de location-acquisition (note 6)	28 103	59 811
Avantages incitatifs à la location reportés (note 7)	292 714	—
	20 240 533	12 959 098
Actif net		
Investi en immobilisations (note 8)	943 718	884 267
Non affecté	194 584	283 606
	1 138 302	1 167 873
Engagements et passifs éventuels (note 9)		
Dépendance économique (note 10)		
	21 378 835 \$	14 126 971 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil,



administrateur



administratrice

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Produits		
Financement par le gouvernement fédéral	20 763 324 \$	13 407 235 \$
Autres revenus	284 280	257 621
Intérêts créditeurs	9 644	1 131
	21 057 248	13 665 987
Charges		
Salaires et avantages	13 272 156	9 212 364
Exploitation et administration	3 388 202	2 662 086
Honoraires de professionnels	1 662 248	727 234
Déplacements	1 308 416	107 415
Honoraires et dépenses des administrateurs	627 964	328 033
Coût direct des services à la clientèle (note 11)	539 186	366 005
Amortissement	288 647	214 658
	21 086 819	13 617 795
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(29 571) \$	48 192 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	Actif net investi en immobilisations	Actif net non affecté	Total 2023	Total 2022
	(note 8)			
Solde à l'ouverture de l'exercice	884 267 \$	283 606 \$	1 167 873 \$	1 119 681 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(288 647)	259 076	(29 571)	48 192
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations (note 8)	348 098	(348 098)	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	943 718 \$	194 584 \$	1 138 302 \$	1 167 873 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2023, avec informations comparatives de 2022

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes		
Activités d'exploitation		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(29 571) \$	48 192 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	288 647	214 658
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(184 771)	(7 269)
Frais payés d'avance	(23 579)	(12 259)
Dépôts de garantie	(28 550)	—
Créditeurs et charges à payer	729 304	680 243
Produits reportés	6 175 753	169 219
	6 927 233	1 092 784
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(318 454)	(235 136)
Activités de financement		
Remboursements du capital relatif aux contrats de location-acquisition	(29 644)	(27 714)
Avantages incitatifs à la location reçus au titre de l'augmentation progressive des loyers	89 022	—
	59 378	(27 714)
Augmentation de la trésorerie	6 668 157	829 934
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	12 483 455	11 653 521
Trésorerie à la clôture de l'exercice	19 151 612 \$	12 483 455 \$
La trésorerie se compose de ce qui suit :		
Trésorerie	18 651 612 \$	11 983 455 \$
Trésorerie soumise à des restrictions	500 000	500 000
	19 151 612 \$	12 483 455 \$
Transactions sans effet sur la trésorerie		
Avantages incitatifs à la location au titre des immobilisations	317 000 \$	—

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2023

Nature des activités

Le Conseil de gestion financière des Premières Nations (le « CGF ») est une société à gouvernance partagée sans capital-actions qui a été constituée en 2005 par la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la « Loi »), qui est entrée en vigueur le 1er avril 2006. En vertu de la Loi, le CGF fournit des outils aux Premières Nations pour une gestion fiscale moderne, afin d'améliorer le climat d'investissement et de promouvoir la croissance économique. Le CGF est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Comptabilisation des produits

Le CGF applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Les apports grevés d'une affectation sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les affectations ont été respectées.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Actif	Taux d'amortissement
Équipements informatiques	De 2 à 5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail (5 à 10 ans)
Mobilier et installations de bureau	10 ans
Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	Durée du bail (5,5 ans)

Dans la mesure du possible, les immobilisations sont subdivisées lorsque des estimations peuvent être faites des durées d'utilité des composantes distinctes.

Les immobilisations sont évaluées annuellement afin de déterminer si des indices de dépréciation indiquent que l'actif ne contribue plus à la capacité du CGF à fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service connexes à l'actif est inférieure à sa valeur comptable. Si une telle condition existe, une perte de valeur est évaluée et comptabilisée à l'état des résultats selon le montant correspondant à l'écart entre la valeur comptable de l'actif net et sa juste valeur ou son coût de remplacement.

c) Contrats de location

Les contrats de location sont classés comme contrats de location-acquisition ou comme contrats de location-exploitation, selon les modalités de chaque contrat. Les contrats de location qui prévoient le transfert au CGF des avantages et des risques inhérents à la propriété sont classés comme contrats de location-acquisition. Les immobilisations connexes sont amorties sur leur durée de vie conformément à la méthode d'amortissement décrite à la note 1 b). Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme contrats de location-exploitation et les paiements de loyers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les avantages incitatifs à la location reportés comprennent les immobilisations données au CGF par le bailleur et les périodes de loyer gratuit. L'amortissement des avantages incitatifs à la location reportés sont comptabilisés sur la durée initiale du contrat de location connexe déduction faite de la charge de location connexe.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés autonomes qui ne sont pas désignés comme éléments constitutifs d'une relation de couverture admissible et les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. Le CGF n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à la juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, le CGF détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, le CGF ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que le CGFPM s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

e) Incertitude relative à la mesure

La préparation des présents états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Montant à verser à un apparenté et opérations entre apparentés

Les apparentés se définissent comme étant des parties dont l'une a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'autre. Des parties sont apparentées lorsqu'elles sont soumises à un contrôle commun, à un contrôle conjoint ou à une influence notable commune. Les membres de la direction et les proches parents comptent également au nombre des apparentés.

Une opération entre apparentés correspond au transfert de ressources économiques ou d'obligations entre des apparentés, ou à la prestation de services par une partie à un apparenté, indépendamment du fait qu'une contrepartie soit donnée ou non. Les parties à l'opération sont apparentées avant que l'opération n'ait lieu. Lorsque la relation découle de l'opération, celle-ci n'est pas une opération entre apparentés. Il n'y a eu aucune opération entre apparentés au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent.

2. Trésorerie soumise à des restrictions et fonds de réserve d'intervention

Le fonds de réserve d'intervention doit être utilisé au titre de coûts admissibles engagés par le CGF lorsqu'elle doit intervenir dans la gestion des produits locaux ou d'autres produits d'une Première Nation aux termes de son pouvoir établi dans la Loi. Le fonds ne peut excéder 1 150 000 \$. Au cours de l'exercice, aucune dépense n'a été engagée à partir de ce fonds (néant en 2022) et le solde du fonds au 31 mars 2023 est de 500 000 \$ (500 000 \$ en 2022). La trésorerie liée à ce fonds a été incluse dans la trésorerie soumise à des restrictions.

3. Immobilisations

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur comptable nette	2022 Valeur comptable nette
Équipements informatiques	1 017 005 \$	514 300 \$	502 705 \$	323 424 \$
Améliorations locatives	765 813	489 665	276 148	310 768
Mobilier et installations de bureau	805 213	321 503	483 710	252 580
Équipement de bureau en vertu de contrats de location-acquisition	159 408	101 442	57 966	86 950
	2 747 439 \$	1 426 910 \$	1 320 529 \$	973 722 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent des sommes à remettre à l'État de 4 537 \$ (3 733 \$ en 2022) se rapportant aux impôts fédéraux et aux cotisations sociales.

5. Produits reportés

Les produits reportés correspondent au montant du financement reçu pour les programmes qui seront mis en oeuvre au cours de l'exercice suivant :

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Montant du financement reçu	Montants comptabilisés dans les produits au cours de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Financement de base de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (« RCAANC ») : annuel (modifications n°s 21, 33)	7 171 988 \$	19 602 583 \$	15 756 816 \$	11 017 755 \$
RCAANC, projet Feuille de route (modification n° 20)	220 983	—	220 983	—
RCAANC, projet Eureka (modification n° 23)	—	200 000	200 000	—
RCAANC, examen spécial (modification n° 25)	—	175 000	175 000	—
RCAANC, ISSB (modification n° 27)	—	45 720	23 646	22 074
RCAANC, COP 15 (modification n° 29)	—	56 500	34 250	22 250
RCAANC, Commission d'investissement autochtone, étude de délimitation de l'étendue (modification n° 34)	—	33 203	8 339	24 864
Admissibilité à la subvention de 10 ans de Services aux Autochtones Canada (« SAC ») (modifications n°s 22, 30)	—	2 510 000	1 461 898	1 048 102
SAC, projet pilote de prévention des manquements (modifications n°s 22, 31)	1 943 324	978 906	1 315 921	1 606 309
SAC, Services de soutien pour le SGF (modifications n°s 22, 32)	1 257 460	1 909 067	959 725	2 206 802
SAC, AFNWA (modification n° 24)	—	1 418 977	587 875	831 102
SAC, mise à jour de la gouvernance (modification n° 39)	—	18 871	18 871	—
Commission de la fiscalité des Premières Nations – conférence nationale conjointe	128 017	140 000	139 750	128 267
Réseau de télévision des peuples autochtones – droits de licence pour les documentaires	30 000	—	10 000	20 000
	10 751 772 \$	27 088 827 \$	20 913 074 \$	16 927 525 \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

5. Produits reportés (suite)

- a) Au 31 mars 2023, la trésorerie comprenait un montant de 12 009 255 \$ au titre du financement reçu de RCAANC et de SAC en février 2023, dont 10 547 357 \$ étaient inclus dans les produits reportés à la fin de l'exercice.

6. Obligation découlant de contrats de location-acquisition

Le CGF a conclu un contrat de location-acquisition pour acquérir du matériel de bureau, garanti par des actifs loués (note 3). Le contrat de location-acquisition vient à échéance en février 2025. Les paiements minimaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

2024	34 776 \$
2025	28 980
	63 756
Moins le montant représentant les intérêts de 6,75 % par année	3 945
	59 811
Moins la tranche à court terme	31 708
	28 103 \$

7. Avantages incitatifs à la location reportés

Les avantages incitatifs à la location reportés comprennent les immobilisations données à CGF par le bailleur et les périodes de loyer gratuit offertes comme incitatifs pour conclure un contrat de location pour les bureaux. Ces avantages incitatifs sont amortis selon le mode linéaire par diminution de la charge locative sur la durée du contrat de location.

	2023	2022
Avantages incitatifs à la location reportés, à l'ouverture de l'exercice	—	—
Avantages incitatifs à la location – augmentation progressive des loyers	89 022	—
Avantages incitatifs à la location – immobilisations	317 000	—
Avantages incitatifs à la location reportés, à la clôture de l'exercice	406 022	—
Moins la tranche à court terme	113 308	—
	292 714 \$	—

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

8. Actif net investi en immobilisations

a) L'actif net investi en immobilisations est calculé comme suit :

	2023	2022
Immobilisations	1 320 529 \$	973 722 \$
Obligation découlant de contrats de location-acquisition	(59 811)	(89 455)
Avantages incitatifs à la location reportés – immobilisations	(317 000)	—
	943 718 \$	884 267 \$

b) La variation de l'actif net investi en immobilisations est calculée comme suit :

	2023	2022
Variation nette de l'actif net investi en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations	635 454 \$	235 136 \$
Remboursement relatif aux obligations découlant de contrats de location-acquisition	29 644	27 714
Avantages incitatifs à la location reportés reçus – immobilisations	(317 000)	—
	348 098 \$	262 850 \$

c) Insuffisance des produits par rapport aux charges :

	2023	2022
Amortissement des immobilisations	(288 647) \$	(214 658) \$

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

9. Engagements et passifs éventuels

a) Contrats de location-exploitation

Le CGF loue ses locaux en vertu de contrats de location-exploitation venant à échéance entre 2024 et 2030. Le CGF est tenu de faire les paiements ci-dessous, ce qui inclut la part proportionnelle des coûts d'exploitation et des impôts fonciers. De plus, le CGF a des engagements en vertu de contrats de location-exploitation pour du matériel venant à échéance entre 2024 et 2025.

Les paiements minimaux futurs pour l'exercice clos le 31 mars s'établissent comme suit :

2024	1 570 557 \$
2025	1 498 773
2026	1 438 490
2027	1 331 281
2028	1 081 190
Par la suite	1 385 006
	8 305 297 \$

b) Passifs éventuels

Le CGF participe ou est partie, de temps à autre, à certaines actions en justice occasionnant une incertitude qui peut donner lieu à des pertes importantes. Le résultat et les montants à payer, le cas échéant, en vertu de certaines de ces réclamations, ne peuvent pas être déterminés et, par conséquent, seules les réclamations pour lesquelles un paiement est probable et un montant peut raisonnablement être estimé ont été comptabilisées dans les états financiers comme un passif.

c) Obligation contractuelle

Le 10 mai 2022, le CGF a conclu une convention avec Comptables professionnels agréés Canada relativement à l'établissement d'un nouveau Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board) au Canada. Aux termes de la convention, le CGF s'est engagé à payer 1 000 000 \$ en cinq versements annuels égaux de 200 000 \$. Le premier versement de 200 000 \$ a été effectué au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023. Le deuxième, le troisième, le quatrième et le cinquième versements seront payables au plus tard le 30 juin de chacun des exercices 2023, 2024, 2025 et 2026, respectivement. Après la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2023, le CGF a effectué le deuxième versement annuel de 200 000 \$. L'engagement financier de CGF est soutenu par le financement provenant de RCAANC.

CONSEIL DE GESTION FINANCIÈRE DES PREMIÈRES NATIONS

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2023

10. Dépendance économique

La poursuite des activités du CGF dépend du financement par le gouvernement fédéral pour offrir ses programmes. Le 29 mars 2022, le gouvernement a prolongé de deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2024, l'entente de financement pluriannuel du CGF. En 2023, le CGF a reçu un engagement supplémentaire de 34 830 826 \$ en nouveau financement des activités de base sur 5 ans de la part de RCAANC et 9 840 790 \$ sur 2 ans de la part de SAC pour les programmes financés. Combiné aux produits reportés, ce niveau de financement de base sera suffisant pour financer les objectifs énoncés dans le plan d'entreprise pour les exercices 2023 et 2024.

11. Coût direct des services à la clientèle

Le coût direct des services à la clientèle implique des coûts liés aux demandes d'examens de certification et d'examens de lois sur l'administration financière des clients. Elle implique également les activités de soutien exécutées pour les Premières Nations dans le cadre du processus d'élaboration des systèmes et des lois sur l'administration financière. Les coûts indirects comme les salaires et les frais administratifs ne sont pas répartis aux fins de la présentation des états financiers.

12. Risques financiers et concentration du risque

Le CGF est d'avis qu'il n'est pas exposé à d'importants risques de change, de taux d'intérêt, de marché ou de crédit découlant de ses instruments financiers.

Le risque de liquidité est le risque que le CGF ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. Le CGF gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement.

Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à l'exercice précédent.

13. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation de l'exercice à l'étude.

Acronymes



ADC	Arrowhead Development Corporation (Première Nation Long Plain)
AFNWA	Atlantic First Nations Water Authority
AFOA	AFOA Canada (Association des agents financiers autochtones du Canada)
ANU	Australian National University
APN	Assemblée des Premières Nations
BDA	Banque de développement autochtone
BSIF	Bureau du surintendant des institutions financières
CAENC	Comité d'examen indépendant de la normalisation au Canada
CARFNI	Conseil autochtone sur la réglementation financière et les normes d'information
CCSP	Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
CFA	Analyste financier agréé
CFPN	Commission de la fiscalité des premières nations
CGF	Conseil de gestion financière des Premières Nations
CIA	Commission d'investissement autochtone
CIRANO	Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations
CPA	Comptables professionnels agréés
CSNAC	Conseil de surveillance de la normalisation en audit et certification
CSNC	Conseil de surveillance de la normalisation comptable
CVMO	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
DCI	Développement de la capacité, intervention et prévention
DEI	Diversité, équité et inclusion
DNUDPA	Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
ELRA	Engagement, lois et relations autochtones
ESG	Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance



FNFA	Autorité financière des Premières Nations
IFA	Institutions financières autochtones
IFRS	Normes internationales d'information financière
IIPN	Institut des infrastructures des Premières Nations
IPSASB	Conseil des normes comptables internationales du secteur public (International Public Sector Accounting Standards Board)
ISSB	Conseil international des normes d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board)
LAF	Loi sur l'administration financière
LGF	<i>Loi sur la gestion financière des premières nations</i>
NC	Normes et certification
OS	Occasions stratégiques
OSBL	Organisation sans but lucratif
PPM	Programme de prévention des manquements
RAF	Règlement sur l'administration financière
RCAANC	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
RF	Rendement financier
RH	Ressources humaines
RNC	Ressources naturelles Canada
SAC	Services aux Autochtones Canada
SEC	Securities and Exchange Commission
SGF	Système de gestion financière
TI	Technologie de l'information

Bureau de West Vancouver

100 rue Park Royal, bureau 300
West Vancouver (Colombie-Britannique) V7T 1A2

Bureau de Winnipeg

125 rue Garry, bureau 850
Winnipeg (Manitoba) R3C 3P2

Bureau d'Ottawa

340 rue Albert, bureau 1310
Ottawa (Ontario) K1R 7Y6

Bureau de Montréal

1410 rue Stanley, bureau 1015
Montréal (Québec) H3A 1P8

Sans frais : 1.877.925.6665

Téléphone : 604.925.6665

Télécopieur : 604.925.6662

fnfmb.com/fr

